PLAIDOYER
ÉLECTION RÉGIONALES

20 & 27 JUIN 2021

Guide pour une ESS au cœur des politiques Régionales



cress
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Ile-de-France

Sommaire

- Page 5 - **Édito**
- Page 6 - **Définition de l'ESS**
- Page 8 - **L'ESS en Île-de-France : quelques chiffres**
- Page 10 - **Présentation de la CRESS Île-de-France**
- Page 12 - **11 propositions pour mettre l'ESS au cœur des politiques régionales**
- Page 13 - **Partie I - Pourquoi développer l'ESS en Île-de-France**
- Page 14 - **1** - Amplifier la dynamique de l'Economie circulaire
- Page 17 - **2** - Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Page 20 - **3** - Œuvrer pour une alimentation durable en Ile-de-France
- Page 24 - **4** - Développer l'agriculture durable
- Page 28 - **5** - S'appuyer sur l'ESS pour l'action sociale, médico-sociale et la santé
- Page 30 - **6** - Faire du territoire francilien un territoire où « il fait bon vieillir »
- Page 32 - **7** - Lutter contre l'exclusion et la précarité
- Page 34 - **8** - Développer l'emploi et l'accompagnement via l'Insertion par l'activité économique
- Page 37 - **9** - Favoriser l'orientation et l'insertion dans des métiers de l'ESS
- Page 40 - **10** - Favoriser la meilleure connaissance de l'ESS à l'échelle des lycées franciliens
- Page 44 - **11** - Valoriser l'engagement des jeunes et leur place dans les institutions
- Page 48 - **12** - Faciliter l'actions des structures sportives
- Page 51 - **13** - Soutenir les structures culturelles
- Page 54 - **14** - Développer les Tiers-lieux
- Page 57 - **15** - Transformer la mobilité des personnes et des marchandises
- Page 60 - **Partie II - Comment développer l'ESS en Île-de-France**
- Page 61 - **16** - Faciliter l'accès de l'ESS à la commande publique
- Page 63 - **17** - Faciliter l'accès des structures de l'ESS aux fonds européens
- Page 65 - **18** - Renforcer les Pôles Territoriaux de Coopération Economique
- Page 67 - **19** - Développer les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif
- Page 69 - **20** - Soutenir la création d'activité ESS
- Page 71 - **21** - Favoriser la transmission et la reprise d'activité
- Page 73 - **22** - Améliorer le parcours d'accompagnement
- Page 75 - **23** - Renforcer le Dispositif Local D'accompagnement
- Page 77 - **24** - Accompagner au Changement d'echelle
- Page 79 - **Ours et remerciements**

Avant-propos

Chères candidates, chers candidats,

Lors de notre rencontre en avril dernier, à l'occasion de notre grand oral sur l'économie sociale et solidaire, nous vous avions remis nos 11 propositions pour mettre l'ESS au cœur des politiques régionales. Nous vous remercions d'en avoir pris connaissance et d'avoir porté avec vous les propositions en faveur de ce mode d'entreprendre socialement utile tout au long de la campagne. Nous vous l'indiquions à la fin de notre évènement, la Cress Ile-de-France se tient à la disposition des pouvoirs publics pour coconstruire les politiques régionales dont dépendent aujourd'hui12 millions de francilien.nes. L'ESS irrigue bien des secteurs de l'économie, et se tient prête à relever les défis régionaux. C'est pour ces raisons, qu'avant la fin de la séquence électorale nous souhaitons vous remettre ce Guide pour une ESS au cœur des politiques Régionales, composé de 24 fiches démontrant la richesse et la diversité des structures de l'ESS. Vous y trouverez des exemples de solutions apportées par l'ESS sur différentes compétences de la Région Ile-de-France, mais aussi des outils vous permettant de développer ce mode entrepreneurial d'avenir.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Édito

L'urgente nécessité de produire des réponses efficaces sur le plan environnemental, comme sur le plan social, rend incompatible le système économique basé sur la recherche d'une croissance infinie avec un développement durable. Si l'on souhaite enrayer le dérèglement climatique et préserver les ressources naturelles nous devons donc absolument produire et consommer raisonnablement. Cette prise de conscience de la nécessité de modifier notre mode de développement est indéniable mais elle ne progresse que lentement dans les esprits. Les citoyens comprennent qu'un système économique, centré sur la concurrence, la compétitivité et dont la lucrativité est illimitée, sont des principes qui ne font pas une société libre, égale et fraternelle.



Eric Forti
Président de la Cress IdF

L'ESS est une économie qui s'appuie sur des coopérations territoriales entre les collectivités locales et la société civile organisée, pour produire les biens et les services dont les habitants ont besoin. Les principes qui la définissent laissent penser qu'elle est une forme d'économie résiliente qui pourrait nous permettre de surmonter mieux les difficultés qu'engendrent les crises que notre société traverse.

Par exemple, la gouvernance démocratique des entreprises de l'ESS qui associe aux décisions toutes les parties prenantes : administrateurs, salariés, usagers, est certainement une des solutions les plus efficace pour accélérer cette prise de conscience de la nécessité de transformer nos modes de vie et de développement.



Michèle Clayzac
Vice-Présidente -Collège coopératives de la Cress IdF

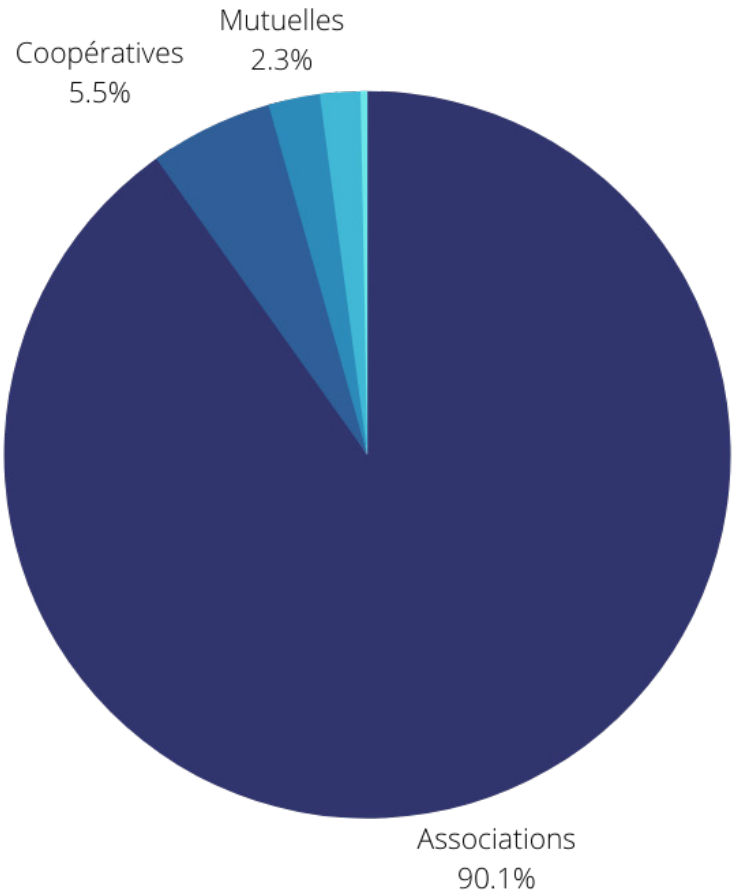
Présidente de la Commission plaidoyer ESS régionales

Depuis 2015, la collectivité régionale est chef de file des politiques publiques de développement économique et sa responsabilité majeure est bien, d'accompagner les mutations que nous devons accomplir. C'est pourquoi, nous avons mobilisé les milliers d'adhérents franciliens de la Cress pour préparer activement les élections Régionales qui auront lieu le 20 et 27 juin prochain. À force d'échanges et de réflexions collectives, nous avons conçu un dossier recueillant ces fiches thématiques et outils qui illustrent et témoignent de la pertinence des propositions que les acteurs de l'ESS formulent pour bien vivre ensemble en Ile-de-France.

Nous espérons que ce plaidoyer ESS pour ces élections inspirera les élu.es de la République des territoires franciliens, pour mettre en œuvre leur programme électoral. Ils sont toutes et tous concerné.es à différents degrés, par cette forme d'économie démocratique qu'est l'ESS. Une politique économique d'avenir qui s'appuie sur le partage de toutes les formes de richesses et dont le principal moteur est la coopération solidaire.

DÉFINITION DE L'ESS

L'économie sociale et solidaire est un champ économique qui recoupe des organisations ayant pour objet la mise en œuvre de la solidarité et la réponse à des besoins sociaux. Définit par la loi de juillet 2014 dite loi Hamon, son existence est bien antérieure. Elle se compose de structures associatives, coopératives, mutualistes, fondations et entreprises sociales qui ont fait le choix d'un mode de fonctionnement participatif et démocratique. Elle est présente dans de nombreux domaines économiques tels que l'agriculture, l'énergie, la banque, le développement durable, ou encore la mode ou la restauration. Collective et non lucrative, elle est porteuse d'un projet de société où la richesse émanant de l'activité productive est un moyen et non une finalité. Elle aspire à une juste rémunération des activités humaines, à la durabilité environnementale et à la consolidation des liens sociaux. Enfin, l'Economie Sociale et Solidaire est une économie locale. Ancrée dans les territoires, elle s'appuie sur des adhérents, des sociétaires, des bénévoles et des salariés engagés dans une démarche de développement d'emplois de proximité et génératrice de mieux vivre.



Sources : ORESS d'après données INSEE FLORES 2017

Composition de l'ESS en Ile de France :

Les associations représentent la part la plus importante des structures de l'ESS à l'échelle régionale. On compte 2000 coopératives franciliennes, dont la plupart sont dans le secteur des assurances et activités financières. Les mutuelles sont les structures qui concentrent le plus grand nombre de salarié.es par établissement. L'Île-de-France réunit 34% des fondations sur son territoire et 40% des emplois de ce statut. Ceci témoigne de la concentration régionale de celui-ci.

Une économie utile socialement et vertueuse pour les territoires

Des structures créatrices d'emplois : c'est parce qu'elle est ancrée dans les territoires que l'ESS créée son activité en lien avec les besoins de ceux qui les composent. Ainsi elle arrive à relever les défis posés par la société grâce à un mode d'entreprendre collectif, démocratique, garantissant l'utilité sociale. Les structures composant l'ESS assurent alors un emploi non délocalisable et nécessaire au territoire. C'est le cas par exemple des centres de santé, des associations sportives et culturelles, ou des tiers-lieux.

Des emplois solidaires : En plus de ces derniers, les structures de l'Insertion par l'Activité Economique, agissent auprès des publics éloignés de l'emploi, en les accompagnant vers la reprise d'une activité, tout en agissant sur toutes les composantes paraboles pouvant œuvrer à une amélioration de la situation des publics accompagnés : formations, accès au logement, orientation, etc.



Un mode d'entreprendre pour relever les nouveaux défis : Les nouvelles problématiques posées par la société actuelle ont poussé les acteurs de l'économie sociale et solidaire à créer de nouvelles solutions. L'ESS a su ainsi relever de grands défis. Elle a remis du collectif au sein de l'auto-entreprenariat grâce aux CAE (coopératives d'activité et d'emplois). Elle œuvre à la durabilité avec le concours par exemple des recycleries et créée des lieux de vie sur les territoires désertés notamment grâce aux tiers-lieux.



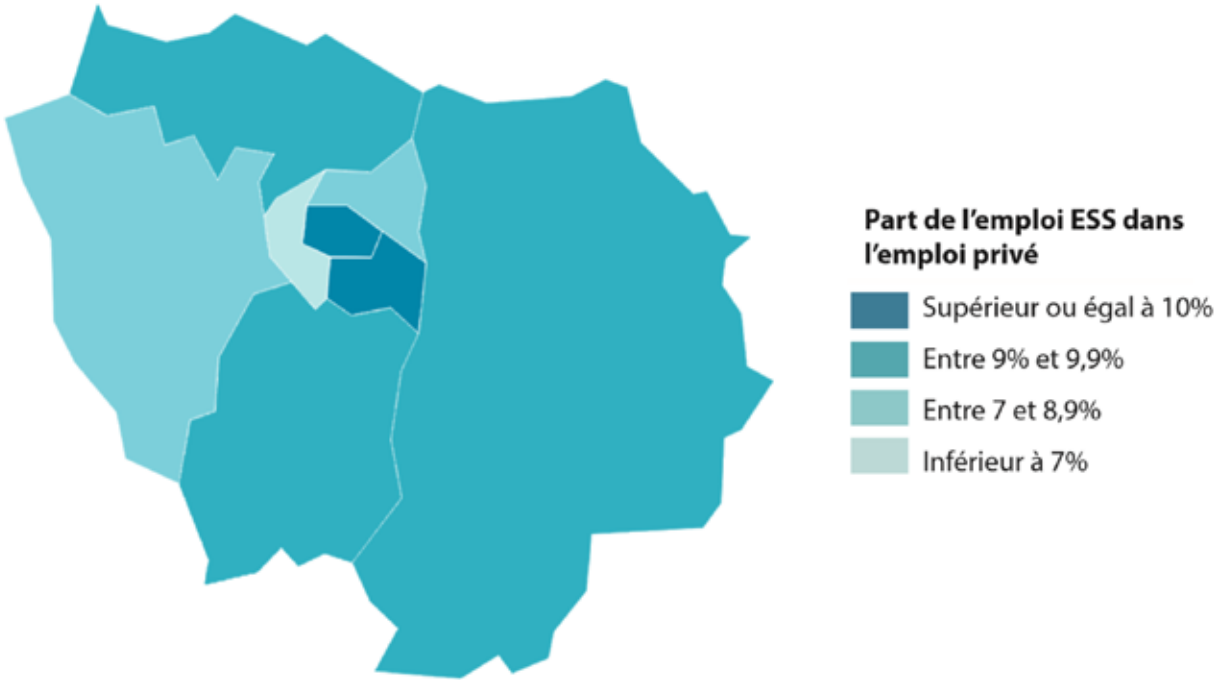
Une économie citoyenne et démocratique : Si elle est un outil économique essentiel à la revitalisation des territoires, L'Economie sociale et solidaire dans les villes, est pour beaucoup la première porte vers l'apprentissage de la citoyenneté. Avec les premières rencontres associatives viennent les engagements vers l'action collective, la transmission des savoirs et des connaissances. Beaucoup de valeurs nécessaires à un mieux vivre ensemble.

Réponses aux attentes démocratiques : L'ESS est aussi un mode de démocratisation économique. Notamment parce qu'elle rend au citoyen sa capacité d'action sur l'Economie. Parce qu'elle a comme souci l'éternel renouvellement démocratique, elle demeure aujourd'hui la principale réponse aux besoins d'engagements et de solidarités. Aujourd'hui un Français sur quatre est bénévole, soit 12,5 Millions de personnes



L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE : QUELQUES CHIFFRES

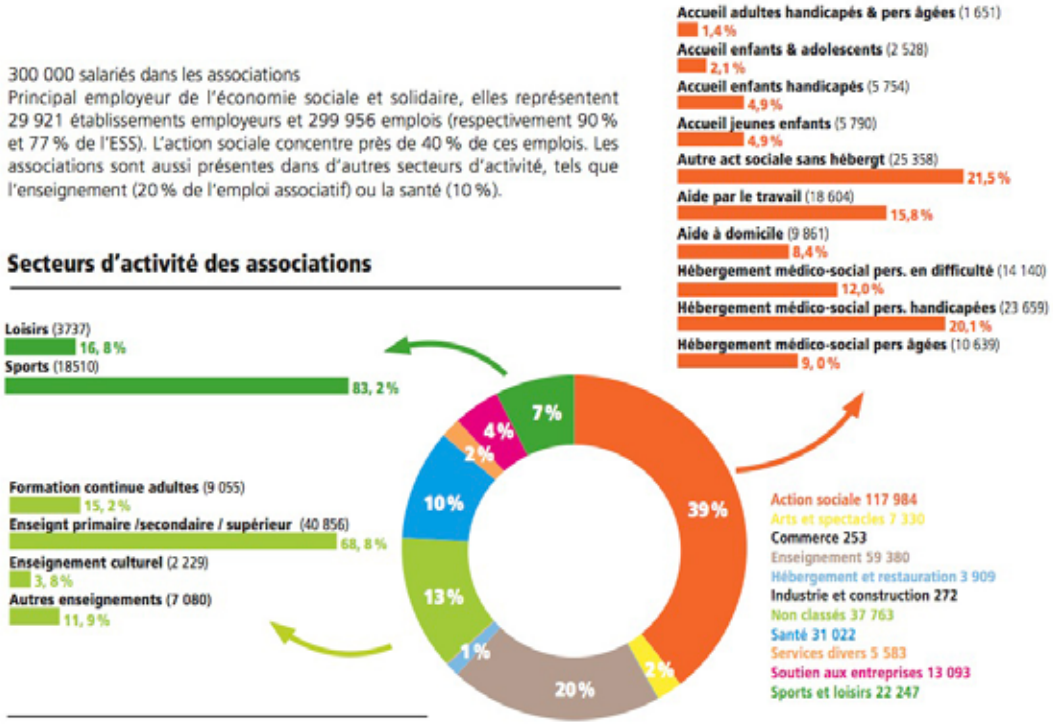
Avec 33 000 établissements et 393 700 emplois, l'Île-de-France est la première région de France en nombre d'établissements et d'emplois ESS. Mais la proportion d'établissements comme d'emplois ESS y est nettement plus faible que la moyenne nationale : 9,4% du total des établissements sont des établissements ESS sur le plan national contre 7,3% en Île-de-France (10% contre 7,5% hors établissements publics), et 10,2% des emplois contre 7,1% (13,6% contre 9,2% hors emplois publics).



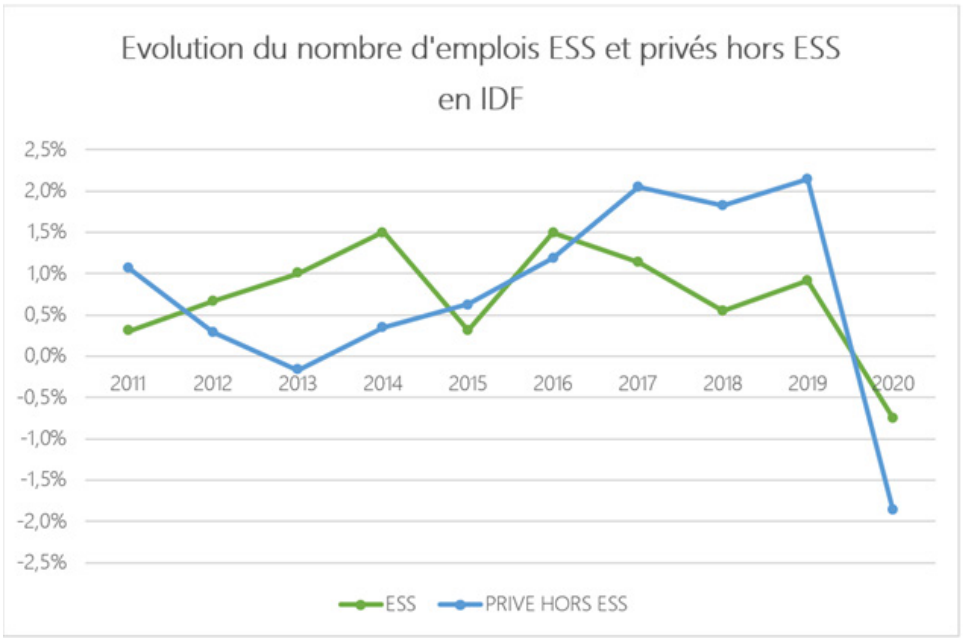
La Région Île-de-France concentre de façon générale un nombre important d'entreprises. Son statut de région capitale en fait un espace propice à l'installation de sièges sociaux pour des entreprises qui déploient leur action sur l'ensemble du territoire national, voire international. Cette analyse se vérifie notamment pour de très grandes entreprises, qui comptent un grand nombre de salarié.e.s.



Cela explique en partie la faiblesse de la proportion de structures et d'emplois ESS en Île-de-France par rapport aux entreprises classiques. L'économie classique est en effet davantage concentrée que l'ESS, puisque 21% des établissements et 26% des emplois des structures classiques de France se trouvent en Île-de-France contre 16% des établissements et 17% des emplois des structures de l'ESS. Les principaux secteurs d'activité des établissements ESS d'Île-de-France sont les non classés (9 100 établissements), les arts et spectacles (4 800 établissements), les sports et loisirs (4 700 établissements) et l'action sociale (4 500 établissements).



Au sein des établissements ESS en Île-de-France, la proportion des secteurs des dans les arts et spectacles, les sports et loisirs et les non classés est plus forte que la moyenne nationale et la proportion des activités financières et d'assurance, de l'agriculture et des services divers est plus faible que la moyenne nationale.



Source : Observatoire Régional de l'ESS- CRESS IDF d'après ACOSS URSSAF 2010-2020
Rappel tendances semestre 1 2020 : ESS -2,1% et privé hors ESS -2,5%

En termes d'emplois, l'action sociale regroupe le plus grand nombre de salarié.e.s en Île-de-France (129 100), devant l'enseignement (57 800 salarié.e.s), la santé (46 200 salarié.e.s) et les activités financières et d'assurance (42 300 salarié.e.s). Au sein de l'ESS, on observe une proportion nettement plus faible qu'au plan national des emplois de l'action sociale.

PRÉSENTATION CRESS ÎLE-DE-FRANCE

La Chambre Régionale de l'économie Sociale et Solidaire d'Île-de-France accompagne le développement et la promotion de l'économie sociale et solidaire sur l'ensemble du territoire régional. Ses missions sont encadrées par l'article 6 de la loi ESS de 2014.

Fédérer l'Économie Sociale et Solidaire Francilienne

L'économie sociale et solidaire francilienne compte un grand nombre d'organisations dont la richesse tient en grande partie aux réponses qu'elles formulent face aux besoins sociaux. Culture, modes de production, environnement, santé et bien plus, nos structures accompagnent les femmes et les hommes dans leur quotidien et tout au long de leur vie. Au cœur des enjeux de cohésion sociale et de citoyenneté, son expression est complexe, multiple et transversale. Il fallait donc bien un lieu d'échange, au carrefour de leurs spécificités et points communs pour leur permettre de façonner cette économie au service des humains et de leur territoire.

Animer l'Économie Sociale et Solidaire en Île-de-France

Lieu d'échanges entre organisations franciliennes de l'ESS indifféremment de leur forme juridique, la CRESS est le réseau des structures ayant fait le choix d'une économie durable sur les plans de la performance économique et de l'utilité sociale. Facilitatrice de rencontres professionnelles, elle est le creuset où les expertises de nos adhérents se mêlent au service d'une stratégie globale d'animation des territoires.





Accompagner la croissance des organisations

Informer, orienter les structures vers l'accompagnement, ou encore recenser les bonnes pratiques et outiller pour l'amélioration de celles-ci, la CRESS œuvre pour le renforcement des modèles portés par l'ESS et ses modes d'entreprendre. Forte de son large réseau, elle s'attache à augmenter le potentiel de synergies coopératives et les opportunités de développement de partenariats entre structures.

Représenter les structures auprès des pouvoirs publics

Les prérogatives de la loi portant sur l'ESS de 2014 légitiment les missions des CRESS et leur rôle de représentation des organisations auprès des pouvoirs publics. Interlocutrice privilégiée des collectivités territoriales et de la région, elle contribue à l'orientation des politiques publiques en matière de développement économique. Alerte, elle veille à la prise en compte de ses modes d'entreprendre et améliore la connaissance des acteurs publics. Enfin, par souci de la pérennité de son champ, elle assure aux organisations de l'ESS un climat favorable à leur soutenabilité.

Promouvoir les initiatives socialement utiles

Soutenir le développement de l'ESS sur l'ensemble de la région, c'est aussi permettre de visibiliser les initiatives porteuses de sens et créatrices de liens sociaux sur les territoires. La CRESS met au cœur de son action la valorisation de ces projets et agit pour la reconnaissance de leurs porteurs et porteuses. Ce travail de mise en lumière passe aussi bien par des actions ponctuelles à destination du grand public que par un travail quotidien auprès des partenaires et institutionnels.

Retrouvez les 11 propositions de la CRESS Île-de-France pour mettre l'ESS au cœur des politiques régionales !

Le 27 avril 2021, la Cress Ile-de-France organisait le premier débat des élections régionales sur l'économie sociale et solidaire. Elle a remis à cette occasion à chaque candidat.es présent.es un livret d'interpellation contenant 11 propositions pour mettre en place de véritables politiques régionales en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Vous pouvez retrouver le détail de chacune de ces propositions sur cressidf.org



Proposition 1 - *Avoir une Vice-Présidence à l'ESS*
Proposition 2 - *Bâtir un plan de relance Social et Solidaire*
Proposition 3 - *Dédier une aide aux structures de l'ESS*
Proposition 4 - *Démocratiser l'accès au financement et à la recherche de fonds européens*
Proposition 5 - *Doubler le nombre de salarié.e.s en parcours d'insertion en Île-de-France*
Proposition 6 - *Encourager les activités de mobilisations citoyennes pour la transition*
Proposition 7 - *Garantir une expérience ESS pour 100% des jeunes à l'échelle régionale*
Proposition 8 - *Objectif 0 jeunes sans ressources en Île-de-France*
Proposition 9 - *Appuyer le développement de l'emploi cadre dans l'ESS*
Proposition 10 - *Développer une foncière régionale pour soutenir l'ESS*
Proposition 11 - *Soutenir les coopérations territoriales et leur incarnation*



1

POURQUOI DÉVELOPPER L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE

1 Amplifier la dynamique de l'Économie circulaire

L'Île-de-France produit chaque année plus de 30 millions de tonnes de déchets, dont la majeure partie est recyclable et valorisable si l'on s'en donne les moyens. L'économie permet de réduire significativement ces déchets, à travers leur récupération et leur valorisation.

Selon l'ADEME, l'économie circulaire se définit comme un « système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus ».

Face à un modèle de consommation faisant la part belle à l'importation des ressources et à l'usage unique, l'économie circulaire se construit contre l'obsolescence programmée et le gaspillage, en favorisant le réemploi, la réutilisation et la réparation (RRR) plutôt que l'action de « jeter ».

Faisant l'observation d'une montée de ces sujets, comme le montrent l'augmentation en volume des achats de produits de seconde main (selon l'Ademe, le tonnage des produits ménagers effectivement réemployés et réutilisés ont augmenté de 30% entre 2014 et 2017) ou bien la résonnance trouvée par les projets d'économie circulaire dans les communes où sont mis en place des budgets participatifs, la Région s'est engagée dans une stratégie 2020-2030, qui prévoit notamment :

- Doubler l'offre de service de RRR dans tous les secteurs, et notamment doubler l'approvisionnement local et renouvelable dans le secteur de la construction

- Amener progressivement les secteurs du tourisme, de la culture et du sport vers le « zéro déchets »

L'économie circulaire concerne un grand nombre de politiques territoriales et doit donc à ce titre, faire l'objet d'une réflexion poussée sur ses enjeux d'organisation, de portage et de gouvernance pour une mise en œuvre efficace à l'échelle régionale.

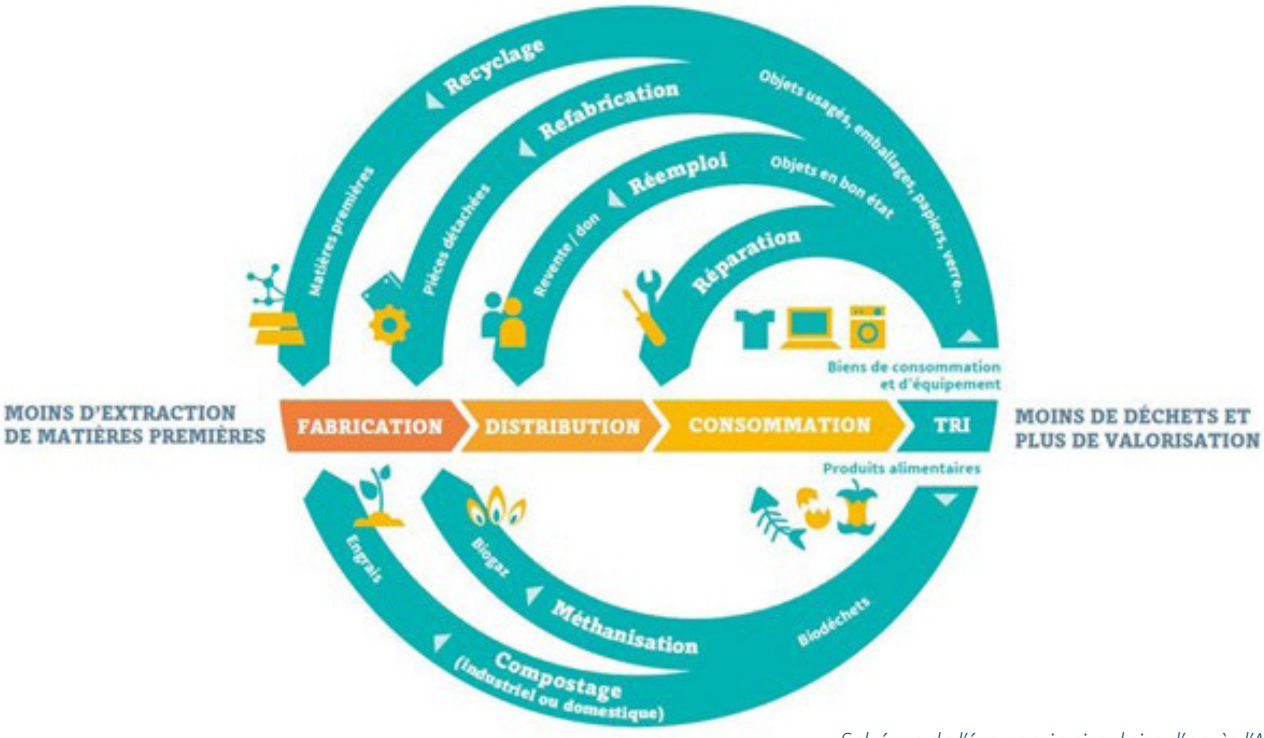


Schéma de l'économie circulaire d'après l'ADEME

L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les structures de l'ESS se démarquent par leur ancrage territorial. Ce sont des opérateurs locaux de la gestion des déchets qui ont une connaissance fine des gisements et des possibilités de valorisation qu'ils offrent, au regard des besoins locaux.

Cette gestion des déchets qui se fait souvent "objet par objet", est la plus efficace d'un point de vue environnemental et la plus respectueuse de la hiérarchie des modes de traitement, elle est aussi beaucoup plus intensive en emploi.

L'ESS est également très active en matière de sensibilisation des citoyens à la réduction des déchets et développe de nombreux dispositifs d'accompagnement vers le « faire soi-même » (Ateliers de réparation, d'up-cycling etc...)

En s'appuyant sur de nombreux bénévoles, les structures de l'ESS créent de véritables sociabilités autour de l'économie circulaire et sont des acteurs essentiels dans la diffusion de pratiques plus vertueuses de gestion des déchets en Île-de-France.

Enfin, les acteurs de l'ESS de l'économie circulaire possèdent une culture de la coopération économique très développée (PTCE, réseaux d'acteurs, fédérations etc.) qui contribue à leur résilience ainsi qu'à celle des territoires.



BESOINS DE l'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE

La loi NoTRE de 2015 a confié aux Régions la compétence de planification des déchets quelle que soit leur origine et leur nature. Chaque Région est donc tenue depuis lors, de piloter un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ces plans régionaux contribuent notamment à atteindre les objectifs fixés par les Directives-cadres Déchets européennes et les lois Déchets au niveau national, notamment la loi AGEC dernière en date, en matière de prévention et de gestion des déchets. Il est donc primordial que ces plans contiennent des objectifs forts en matière d'évitement de la production de déchets ainsi qu'en matière de réemploi et de réutilisation de ces déchets, objectifs qui sont reconnus comme prioritaires dans la hiérarchie des déchets fixée par la règlementation européenne.

1. Soutenir le développement des structures ESS de la prévention, du réemploi et de la réutilisation

Les structures de l'ESS permettent d'incarner une économie circulaire de proximité, ancrée dans son territoire. La Région peut les soutenir de deux manières :

- En accompagnant le fonctionnement des structures existantes par : l'accès au foncier, le soutien financier aux activités, le suivi du déploiement de l'obligation faite aux EPCI à compétence déchets de mise à disposition des caissons réemploi en déchèterie à destination des structures de l'ESS, la facilitation de l'accès aux gisements de qualité, le soutien aux activités de sensibilisation ;
- En soutenant le lancement de nouvelles structures via : l'appui à un meilleur maillage du territoire, la facilitation de l'accès au foncier et aux gisements de qualité.



2. Améliorer l'accès à la commande publique pour les structures de l'ESS de l'économie circulaire

La commande publique est un levier de transformation majeure encore trop peu exploité. La Région peut amplifier cette dynamique territoriale d'économie circulaire :

- En formant les élu.es et agents des collectivités aux clauses environnementales et sociales ;
- En formant les élu.es et agents des collectivités à la notion de marchés réservés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- En étant elle-même exemplaire et ambitieuse en développant le volume des marchés réservés et des marchés comportant des clauses sociales, environnementale et/ou circulaire et en favorisant les achats responsables.

3. Développer l'investissement dans l'innovation en matière d'emballages et favoriser notamment les activités alternatives de recyclage traditionnel des plastiques.



2 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire symbolise l'irrationalité d'organisations économiques qui dépensent des ressources matérielles, humaines et écologiques pour produire des biens dont une partie importante ne sera même pas consommée. La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue donc un marqueur fort pour construire une économie efficace tournée vers la satisfaction des besoins et le respect de l'environnement.

En France, ce sont chaque année 10 millions de tonnes de produits alimentaires destinées à l'alimentation humaine qui sont gâchées. Ces pertes sont réalisées tout au long de la chaine alimentaire dont 33% au moment de la consommation et 14% lors de la distribution. Le gaspillage alimentaire lors de l'étape de consommation est réalisé pour 42% dans la restauration alors qu'elle ne représente que 15% de l'ensemble des repas consommés.

L'objectif national est de réduire de 50% le volume du gaspillage alimentaire d'ici à 2030 par rapport à 2015. L'objectif de réduction régional est de 50% à horizon 2025. Ces objectifs forts sont soutenus par des dispositions législatives. La loi Garrot de 2016 interdit de rendre les invendus de la grande distribution impropre à la consommation et contraint les enseignes de plus de 400 m2 à conventionner avec une association d'aide alimentaire. Les traductions opérationnelles sont très disparates quant à l'équilibre de la relation entre les supermarchés et les acteurs associatifs.

Les dispositions de la loi Garot sont étendues depuis 2019 à certains acteurs de la restauration collective, ce qui laisse présager une amélioration dans la valorisation des excédents alimentaires. Nous manquons néanmoins de recul pour être affirmatif sur ce point.



L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR ÉVITER LE GASPILLAGE

Les structures de l'ESS sont nombreuses à œuvrer pour la réduction du gaspillage alimentaire. C'est le cas des nombreux acteurs de l'aide alimentaire (plusieurs centaines sont habilitées en Île-de-France) qui s'approvisionnent en partie en valorisant les excédents de la grande distribution. Elles associent étroitement des ambitions écologiques et sociales. Plusieurs d'entre elles s'appuient sur des salariés en insertion pour mettre en œuvre leurs actions (Appro 77, les épiceries solidaires de l'ANDES etc.)

Les structures de l'ESS proposent aussi de collecter les biodéchets des professionnels et notamment ceux de la restauration collective. C'est le cas par exemple des Alchimistes ou de Moulinot qui permettent de valoriser les déchets organiques en les transformant, notamment en compost.

Et finalement, la réduction du gaspillage alimentaire passe aussi par l'éducation et la sensibilisation des citoyens consommateurs. De nombreuses associations d'éducation à l'environnement et au développement durable prennent en charge ces missions. Les particularités des structures de l'ESS sont de développer des méthodes de transmissions adaptées aux différents publics cibles, pour être efficace il faut en effet bien connaitre ses interlocuteurs pour adapter les messages et la pédagogique.

L'ESS UNE ACTRICE PERTINENTE SUR CETTE THÉMATIQUE

La Région dispose de nombreux leviers en matière de réduction du gaspillage alimentaire. Elle peut notamment mobiliser des ressources dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets (PRPGD) et du plan économie circulaire.

1. Soutenir les acteurs de l'ESS de la lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire est constituée de segments d'activité qu'il est très difficile de rémunérer. C'est notamment le cas des fonctions logistiques des acteurs de l'aide alimentaire et des activités de sensibilisation. Un soutien fort de la Région est nécessaire pour que les activités des structures changent d'échelle et puissent contribuer efficacement aux objectifs régionaux.





2. Favoriser la Gestion à la source des biodéchets

La Région devrait également inviter à l'exemplarité des EPCI à compétence collecte dans la mise en place de dispositifs de gestion à la source des biodéchets d'ici 2023, en investissant significativement dans le soutien à des solutions de gestion de proximité (compostage individuel, compostage partagé) et au déploiement de la collecte sélective lorsque les actions de prévention ne sont pas possibles ou suffisantes.



3 Oeuvrer pour une alimentation durable en Ile-de-France

Chaque année, ce sont près de 8 milliards de repas qui sont consommés en Ile-de-France. La Région peut contribuer à faire de ces milliards de moments des vecteurs de progrès écologique et sanitaire, bénéfiques à l'ensemble des franciliens.

L'alimentation est au cœur de nos vies. Chaque semaine, ce sont plusieurs heures que nous dédions à nous approvisionner, à cuisiner et à manger. Le repas est aussi le moment par excellence du partage et de l'échange qui tissent les liens sociaux. Ce sont les raisons pour lesquelles, les pratiques alimentaires sont des vecteurs de transformation et d'entraînement de la société, à la confluence des enjeux logistiques, agricoles, environnementaux et sanitaires.

L'accès à une alimentation saine est néanmoins contraint par des inégalités grandissantes de moyens et de connaissances. Les enfants dont le niveau d'étude des parents est le moins élevé, consomment moins de fruits et légumes et davantage de charcuterie. De même pour les adultes, un niveau d'études plus faible est associé à une moindre consommation de fruits et légumes. La prévalence de l'obésité est trois fois supérieure pour les bas revenus par rapport aux revenus élevés.

Aujourd'hui, les franciliens montrent un intérêt croissant pour les modèles alimentaires plus vertueux, ils sont désormais 57% à s'approvisionner dans les magasins bio et 28% en circuits courts. Dans le même temps, la hausse des bénéficiaires de l'aide alimentaire (70% des bénéficiaires en Île-de-France le sont depuis moins d'un an5), suite notamment aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 soulignent d'importantes difficultés d'accès à une alimentation de qualité pour une part importante de nos concitoyens.



L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR L'ALIMENTATION DURABLE

Les structures de l'ESS offrent de nombreux atouts pour répondre au défi d'une alimentation saine pour tous. Elles sont capables de mobiliser d'importants réseaux de bénévoles qui font de la transition alimentaire, une transition citoyenne (AMAP, associations d'aide alimentaire). Elles font aussi vivre un lien social fort autour des pratiques alimentaires.

Les structures de l'ESS possèdent également un ancrage territorial puissant qui se traduit par l'implication de leurs bénévoles et la construction de parcours d'insertion destinés aux personnes du territoire éloignées de l'emploi. Elles sont souvent liées aux collectivités par des partenariats mais aussi par des formes juridiques qui permettent aux collectivités de faire partie intégrante de leur gouvernance (SCIC par exemple), faisant des acteurs de l'ESS des figures irremplaçables du développement territorial.

Finalement, Grâce à de telles actions, les structures de l'ESS ont montré qu'elles étaient indispensables à la résilience territoriale, et ce) plusieurs titres. D'une part en assurant les activités de distribution alimentaire, dont la crise du COVID a souligné la nécessité, mais également en construisant des circuits courts et de proximité qui permettent de diversifier et d'améliorer l'approvisionnement alimentaire de la Région (AMAP, magasin de producteurs coopératif, Jardins de Cocagne etc.).



L'ESS UNE ACTRICE PERTINENTE SUR CETTE THÉMATIQUE

La Région dispose de plusieurs moyens d'action pour faciliter l'accès du plus grand nombre à une alimentation de qualité, en favorisant le changement des pratiques.

1. Faire des lycées franciliens, des lieux d'égal accès à une alimentation saine et à une éducation alimentaire durable

Les lycées constituent un levier important pour favoriser l'égal accès des jeunes de toute origine sociale à une alimentation saine. L'approvisionnement des cantines en produits locaux et en produit issue de l'agriculture biologique est une dynamique qui s'amplifie. Cette avancée majeure doit se concrétiser à échelle humaine pour permettre de développer les échanges entre les équipes en cuisine et les producteurs et non s'opérer par des achats trop centralisés qui limitent les relations entre les acteurs de l'alimentation. Par ailleurs, l'ensemble des lycéens devrait pouvoir bénéficier d'une éducation alimentaire (éducation au goût, à la saisonnalité, atelier cuisine etc.) pour que les bonnes pratiques alimentaires se poursuivent en dehors de l'établissement.



2. Soutenir le fonctionnement des acteurs de la sensibilisation

La sensibilisation ne doit évidemment pas être cantonnée aux lycéens mais se diffuser dans toute la société et particulièrement vers nos les francilien.nes qui qui connaissent le plus de difficultés à accéder à une alimentation saine.
Pour ce faire, la Région devrait soutenir le fonctionnement, comme elle le faisait préalablement, des acteurs de la sensibilisation dont l'activité d'intérêt public est un vecteur efficace de la transition alimentaire.



3. Soutenir le fonctionnement des réseaux des acteurs de la mobilisation citoyenne

Les initiatives pour une alimentation plus saine suscitent un intérêt croissant chez les franciliens. A ce titre, la mobilisation citoyenne qui s'appuie sur l'implication bénévole représente un levier d'accompagnement au changement que la Région devrait encourager davantage. D'autant qu'elle constitue un facteur de résilience territoriale important.

4. Soutenir les dispositifs d'insertion du secteur alimentaire

Les structures d'insertion œuvrent dans tous les segments d'activité de l'alimentation : production, aide alimentaire, distribution, logistique etc. Ces emplois contribuent à faire de la transition alimentaire, une opportunité pour l'intégration sociale et économique des personnes les plus éloignées de l'emploi.

POUR ALLER PLUS LOIN

5 Axes pour le développement de l'agroécologie en Île-de-France, élections Régionales 2021-2027, fédération des AMAP d'Île-de-France, Terre de liens Île-de-France, Les champs des possibles et Abiosol



4 Développer l'agriculture durable

L'agriculture occupe une place particulière dans les transitions écologiques : importante contributrice au changement climatique, l'agriculture est également un des secteurs d'activité qui sera le plus impacté. Avec 48% de terres agricoles, c'est un sujet majeur pour la région francilienne.

48% des terres sont aujourd'hui consacrées à l'agriculture en Ile de France (source : chambre agri IDF). Chiffre en baisse ces dernières années qui traduit un phénomène d'artificialisation des sols : 590 ha/an sont urbanisés en moyenne ces dernières années (source : IAU). Ce phénomène ainsi que le prix du foncier agricole plus élevé que la moyenne nationale (10 0000 euros/6000 euros) renforce la pression foncière : l'accès au foncier demeure le principal obstacle à l'installation.

Parallèlement la concentration des terres s'accentue. Deux tiers des fermes ont disparu ces 50 dernières années avec un impact plus marqué en maraîchage et élevage. Les grandes cultures (céréales, oléagineux) représentent 83% de la SAU. Approvisionner l'Ile-de-France en productions locales diversifiées devient un axe prioritaire renforcé par la crise sanitaire actuelle.

Près d'un tiers des agriculteurs ont plus de 55 ans ce qui fait de la transmission un enjeu majeur des 10 prochaines années.

Si l'agriculture biologique connaît une réelle progression (5,2% de la SAU en 2020/1,2% en 2010 (observatoire bio, GAB IDF) l'utilisation des intrants chimiques continue d'augmenter provoquant une perte de biodiversité et une baisse de la qualité des eaux et des sols. Le défi agro-écologique reste encore à relever.



L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR L'AGRICULTURE DURABLE

Les structures de l'ESS défendent une approche multifonctionnelle et inclusive de l'agriculture avec une forte capacité de sensibilisation et de mobilisation citoyenne, tant en milieu rural qu'urbain *(éducation populaire, fermes pédagogiques, finance solidaire/participative, agriculture urbaine...)*.

Elles agissent pour la préservation et une meilleure valorisation du foncier agricole pour favoriser l'émergence de projets selon un modèle agricole plus vertueux *(taille des exploitations, agroécologie, diversification, circuits courts, emplois non délocalisables)*.



Elles contribuent à promouvoir les métiers agricoles et au développement de l'offre de formation et d'insertion professionne0lle, en accompagnant ainsi les parcours vers l'installation ou le salariat agricole, notamment des nouveaux profils non issus du monde agricole et des personnes éloignées de l'emploi *(pole ABIOSOL, jardins d'insertion...)*.

L'ESS favorise l'innovation sociale et les démarches de coopération et de mutualisation entre acteurs et joue ainsi un rôle fort dans la structuration de systèmes alimentaires territorialisés qui visent la relocalisation de l'alimentation. Ces structurations qui prennent la forme de circuits-courts locaux soutiennent la diversification des productions locales *(Amap, CoopBio IDF, magasin de producteurs coopératif etc.)*.

BESOINS DE l'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE

Les enjeux de la transition vers une agriculture plus durable sont vertigineux et posent de nombreux défis. La Région dispose néanmoins de multiples leviers d'action qu'elle peut mobiliser pour favoriser l'émergence d'une agriculture plus vertueuse.

1. Mobiliser et soutenir les acteurs de l'agriculture de l'ESS pour sensibiliser le public à l'agriculture durable notamment dans les lycées

Les acteurs de l'ESS sont nombreux en Île-de-France à être capables d'intervenir auprès de différents publics afin de les sensibiliser aux activités et aux métiers de l'agriculture durable. C'est un premier niveau de réponse au déclin de la population agricole en Île-de-France. Le lycée constituant un moment charnière de l'orientation professionnelle, il est une cible privilégiée pour développer ces activités de sensibilisation.

2. Soutenir les structures de l'accompagnement pour favoriser l'accès aux activités agricoles

L'accès aux professions agricoles est extrêmement difficile en raison de la taille toujours croissante des exploitations et du prix très élevé des terres. Les structures de l'ESS accompagnent déjà avec succès des agriculteurs au sein de couveuses ou de coopératives d'activités et d'emploi agricole. Ces structures constituent une étape intermédiaire entre la formation et l'installation indispensable pour rendre les activités agricoles plus accessibles. Dans la même perspective, les SIAE du secteur agricole permettent de former des personnes éloignées de l'emploi vers les métiers de l'agriculture. La Région devrait favoriser l'essaimage de ces modèles qui constituent le deuxième niveau de réponse pour inverser le déclin de la population agricole.

3. Favoriser l'émergence de projets d'agriculture plus vertueux

Les dispositifs de soutien de la Région aux activités agricoles devraient être prioritairement orientés vers une agriculture plus vertueuse à deux niveaux :

Aux projets plus écologiques : C'est une nécessité dans un contexte d'utilisation des pesticides toujours croissant de mobiliser l'ensemble des leviers régionaux disponibles pour diriger le soutien vers les exploitations vertueuses.



Aux projets plus démocratiques : Les conséquences des activités agricoles et les dégradations qu'elles peuvent occasionner sont subies par de nombreux acteurs. Il convient donc de les intégrer le plus étroitement possible à la gouvernance des activités agricoles en favorisant les projets qui laissent une place dans les processus de décision aux riverains, aux consommateurs et aux collectivités.

4. Soutenir le développement agriculture urbaine

L'accès au foncier est un des freins principaux pour le développement des projets d'agriculture urbaine. Les projets agricoles se pensent sur une période longue et la précarité des baux constituent aussi un problème important. Le troisième frein est la difficulté d'accès aux aides à l'installation, notamment pour couvrir les besoins importants d'investissement au démarrage des projets. Pour lever ces freins, la Région dispose de plusieurs leviers :

Identifier et mobiliser le foncier disponible (ex: appels à projets et mise à disposition de terrains)

Adapter les règles d'urbanisme et des pratiques d'aménagement, des aides à l'investissement et à la conception du projet (ex. des études de faisabilité pluridisciplinaire)

Elaborer des mesures fiscales et de conventions types, en vue d'assurer une situation sécurisée vis-à-vis du foncier.

POUR ALLER PLUS LOIN

Ile-de-France

- 5 Axes pour le développement de l'agro-écologie en Île-de-France, élections Régionales 2021-2027, fédération des AMAP d'Île-de-France, Terre de liens Île-de-France, Les champs des possibles et Abiosol
- L'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique d'Ile-de-France
- Le pôle Abiosol (La coopérative Les Champs Des Possibles, l'association Terre de Liens Île-de-France et le Réseau des AMAP en Île-de-France)
- Cultivons La Ville, une action portée par le réseau CHANTIER école Ile-de-France regroupant les chantiers d'insertion autour de l'agriculture urbaine
- Guide pratique : Installations agricoles de proximité : quels rôles pour les collectivités ? (Safer de l'Île-de-France / l'AFAUP)

National

- Les Avis du CESE :
  - 2020 Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !
  - 2019 L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables
- Réseau CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural)
- Réseau Cocagne (réseau des jardins d'insertion en maraichage biologique)
- AFAUP (Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle)
- Le Labo de l'ESS (think tank travaillant sur la thématique d'agriculture et d'alimentation durable)



5 S'appuyer sur l'ESS pour l'action sociale, médico-sociale et la santé

Augmentation des coûts de santé, vieillissement, évolution des pathologies, inégalités d'accès aux soins... Le système de santé français doit aujourd'hui s'adapter pour perdurer et renforcer son action. Historiquement très présentes dans ce domaine, les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) poursuivent leurs actions et innovent pour permettre à chacun d'accéder aux soins et à la prévention.

La Région Ile-de-France est à la fois la Région la plus riche et la plus jeune de France. Les indicateurs de santé y sont globalement aussi meilleurs. Mais la première région de France est aussi la région la plus inégalitaire. Elle souffre ainsi de déterminants de santé négatifs : 15, 6 % des Franciliens vivent sous le seuil de pauvreté défini à 60 % du niveau de vie médian, c'est-à-dire avec moins de 1 041 euros par mois pour une personne seule. 1,2 millions de personnes sont mal-logées dans la région. Ce total recoupe des situations qui vont du dénuement extrême à des logements trop exigus ou inconfortables, et peuvent avoir un effet sur la santé et le bien-être des habitants. La région abrite des populations particulièrement fragiles (sans domicile fixe, migrants). Elle concentre les ¾ des bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat (AME).

Les inégalités sociales se traduisent par des inégalités de santé, qui se construisent et s'additionnent tout au long de la vie, y compris pendant l'enfance. Ces clivages se traduisent par des disparités territoriales au sein de la région, du fait d'une forte ségrégation sociale.



L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR CE SECTEUR

Dans ce contexte, les acteurs de l'Economie sociale et solidaire (mutuelles et associations) jouent un rôle particulièrement important et pertinent pour apporter des réponses à des besoins non ou mal pourvus. Ils permettent notamment à la population d'accéder à un système de santé et à des services médico-sociaux à des tarifs maîtrisés en limitant au maximum les restes à charge dans une région où les dépassements d'honoraires sont les plus excessifs. C'est un aspect incontournable de leur utilité sociale.

LES RÉPONSES D'UN SECTEUR NON LUCRATIF À DES BESOINS ESSENTIELS

Les acteurs de l'Economie sociale et solidaire apportent des solutions à des populations souvent fragiles (personnes en situation de handicap, personnes vieillissantes, personnes en situation d'exclusion, protection de l'enfance...); mais pas uniquement. Elles offrent également des services d'accès aux soins à l'ensemble de la population et proposent des actions de prévention et promotion de la santé, en tant qu'acteur de santé publique.



Répondant aux besoins territoriaux de la population souvent non satisfaits par la puissance publique, les structures de l'Economie sociale et solidaire œuvrant dans les domaines précités sont naturellement identifiées comme des leviers de l'accès aux soins et de la réduction des inégalités.

Pour autant, en tant que structures à but non lucratif, **elles doivent très souvent faire face à des équilibres budgétaires précaires** ne leur



permettant, que difficilement, de dégager des capacités d'investissement pourtant indispensables.

Longtemps éloignées des priorités politiques, **la crise sanitaire a permis de remettre les questions de santé sur le devant de la scène**. Les acteurs de l'Economie sociale et solidaire ont joué un rôle très actif pendant cette période et entendent participer tout aussi activement aux réflexions politiques qui les concernent en faisant vivre la démocratie sanitaire.

Un accompagnement des décideurs publics à l'investissement de ces structures leur permettrait de pouvoir s'installer, se transformer, se moderniser afin de répondre aux besoins des populations sur les territoires. Tout comme l'intégration des considérations de bien-être et de santé dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques publiques est indispensable.

POUR ALLER PLUS LOIN

Ressource pour la Mutualité française Ile-de-France : Cécile ESPAIGNET – Responsable communication et relations institutionnelles 01.55.07.57.85 – cespaignet@mutualite-idf.fr

6 Faire du territoire francilien un territoire où « il fait bon vieillir »

L'avancée en âge de la population francilienne a été identifiée comme un enjeu majeur des années à venir. Les défis à relever, notamment en matière de logement et de formation, seront nombreux et sources d'opportunités. La Région doit être la garante d'une politique harmonieuse au bénéfice de nos aîné.es sur l'ensemble du territoire francilien.

Si la Région Ile-de-France est globalement une région jeune, la part des plus de 65 ans passera de 1,60 millions en 2013 à 2,88 millions en 2050, soit un peu plus de 20 % de la population globale, ce qui exigera, de fait, un accroissement du besoin d'accompagnement à la perte d'autonomie voire à la dépendance au cours des prochaines années. (On considère que 300 000 d'entre elles et d'entre eux auront des troubles fonctionnels plus ou moins sévères.)

De surcroît, les Francilien.nes vivent en moyenne plus longtemps que les Français.es. L'espérance de vie des hommes se situe à 81,4 ans, elle est la plus élevée sur l'ensemble des régions, et celle des femmes, à 86,1 ans, arrive en deuxième position derrière la Corse. Cependant, ces bons résultats masquent d'importantes disparités selon les territoires. Les écarts maximums entre les différents cantons et départements atteignent près de 8 ans pour les hommes : 84,7 ans dans le 16e arrondissement contre 76,9 ans dans le canton de Villeneuve-Saint-Georges, et près de 7 ans pour les femmes : 89,5 ans dans le 16e arrondissement et 82,8 ans dans le canton de Saint-Denis-2.

Ainsi, les disparités d'espérances de vie au sein des espaces franciliens reflètent en large partie les inégalités socio-spatiales territoriales. La crise sanitaire a d'ailleurs agi comme un révélateur de ces inégalités.



L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR NOS AÎNÉS

Dans l'économie sociale et solidaire, ce n'est plus la création de valeur économique qui est visée mais bien le progrès et l'utilité sociale. L'inclusion, la démocratie ou encore la solidarité sont au centre de l'économie sociale et solidaire et œuvrer pour le bien vieillir s'inscrit pleinement dans le modèle défendu par l'économie sociale et solidaire. Avec un ancrage local, les acteur.trices de l'économie sociale et solidaire, intervenant très largement dans les secteurs social et médico-social, sont particulièrement bien placé.es pour répondre aux besoins des personnes vieillissantes. Multiples et dynamiques, les acteur.trices francilien.nes de l'économie sociale et solidaires sont en capacité d'innover et de contribuer à l'essor d'une Ile-de-France où il fait bon vieillir.

L'ESS UNE ACTRICE PERTINENTE SUR CETTE THÉMATIQUE

Au niveau du logement, plus de 90 % des plus de 80 ans vivent à domicile et souhaitent y rester. L'importance accordée au lieu de vie dans le processus de vieillissement et, a minima, la liberté de pouvoir choisir son cadre de vie a été soulevée par plusieurs études et rapports récents dont, le dernier en date, celui de Luc Broussy. *« Nous vieillirons ensemble : 80 propositions pour un Pacte entre générations »*. Le virage domiciliaire est donc un impératif que les pouvoirs publics doivent prendre en considération dans la territorialisation des politiques. Un cadre de vie inadapté peut entraîner de nombreuses difficultés pour nos aîné.es : il est facteur d'isolement social et relationnel, pouvant engendrer ou aggraver une situation de perte d'autonomie.

Il revient donc aux autorités locales d'adapter sans tarder les logements en menant une politique incitative et simplifiée (cf. : proposition, notamment, de Luc Broussy sur Maprime Adapt) mais aussi de parachever la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des bâtiments dans une logique pleinement inclusive. **L'urbanisme et la mobilité sont également les clés du bien vieillir** en développant une offre de transports adaptée, en désenclavant les territoires et en généralisant, par exemple, le label *« Villes et territoires amis des ainés »*.



Véritable levier d'attractivité pour la région francilienne, la Silveréconomie doit permettre de développer des innovations et gérontechnologies au service des personnes vieillissantes. Elle peut, pour cela, s'appuyer sur le gérontopole d'Ile de France, Gérond'if, véritable pôle de recherches et d'innovation.

Enfin, **le numérique doit être perçu non plus comme un frein** (lié à la fracture numérique et à l'illectronisme d'une partie de la population) mais comme un atout permettant à la fois de créer du lien et d'ouvrir de nouvelles opportunités en matière d'accès aux droits et de participation à la vie de la cité. Pour ce faire, il est important de soutenir l'accès au numérique des personnes vieillissantes en leur apportant, notamment, une aide pour l'accès aux démarches en ligne mais aussi en formant les professionnel.les du domicile.



La crise Covid et les confinements successifs ont agi comme un accélérateur de l'appropriation des usages du numérique par la population vieillissante (ce constat a notamment été mis en évidence dans l'enquête Confidences de Gérond'if et par l'enquête menée par Silver Valley au mois de mai dernier) mais il subsiste des marges d'amélioration notamment dans l'utilisation des réseaux sociaux. Enfin, l'attractivité des territoires devra nécessairement passer par une réflexion à mener sur les formations des professions de l'accompagnement social et médico-social, médicales et paramédicales rejoignant ainsi la thématique de l'attractivité de ces métiers qui sont déterminants dans l'adaptation à venir de notre société à l'avancée en âge.

(Sources : ORS ; Rapports Ceser IdF ; Uriopss)

Alain LECERF : *administrateur Uriopss IdF, Conseiller Ceser, Cress, Mt Associatif*
Charlotte Lebrun : *conseillère technique Uriopss IdF – Personnes âgées et personnes en situation de handicap*
Isé Fabbrizio : *conseillère technique Uriopss IdF – Vie associative, ESS, lutte contre l'exclusion*

7 Lutter contre l'exclusion et la précarité

La lutte contre la pauvreté est un élément majeur des politiques publiques de lutte contre l'exclusion. Apparue dans les années 1980, ce concept est défini comme étant le fait, volontaire ou contraint, d'être mis à l'écart de la société, de ne plus accéder à ses droits sociaux de base.

La pauvreté et l'exclusion sont des notions qui touchent différent.e.s acteur.rice.s et différents échelons, allant des personnes dans le besoin aux acteurs politiques en passant par les structures sur le terrain, premières concernées par ces problématiques d'aide aux personnes les plus démunies. Transverse, enracinée dans les concepts d'entraide et de solidarité, l'ESS est au cœur du sujet de la lutte contre la grande exclusion et la précarité.

La Région Ile-de-France, première région française en termes de population et de développement économique, est aussi celle qui concentre le plus de pauvreté et de chômage. En 2020, plus d'un million de personnes étaient recensées dans les chiffres du chômage, soit plus d'un tiers des demandes sur l'ensemble du sol français. L'Île-de-France concentre également de fortes inégalités territoriales : d'un département à l'autre, les réalités ne sont pas les mêmes, et au cœur des départements aussi. Elle est la région avec les territoires les plus riches et les plus pauvres de France.

La collectivité affiche plusieurs objectifs concrets et a mis en place diverses politiques publiques pour lutter contre ces problématiques sociales. Elle se veut une Région solidaire, et a établi un Plan en plusieurs axes. 12 milliards d'euros ont été prévus et orientés vers l'aide aux quartiers prioritaires de la ville, aux zones rurales et à l'engagement vers la solidarité. D'autres plans et éléments tels que le Plan régional d'investissement dans les compétences, répondent à des besoins non satisfaits de la Région en lien avec l'offre de formation, ou encore le Plan de lutte contre la pauvreté dans sa partie régionalisée... Elle a mis en place des aides lors de la crise Covid pour tenter de faire face aux difficultés rencontrées par les entreprises du territoire. Pour autant, la situation reste complexe et les conséquences de la crise continuent de se faire sentir : ce sont plusieurs milliers de personnes qui sont tombées dans la précarité.

La thématique de l'exclusion et de la pauvreté est transversale et se retrouve dans toutes les politiques publiques : la santé, le sport, l'enfance, le logement, la citoyenneté, la finance, le développement économique...



L'ESS GAGE DE PROGRÈS CONTRE LA PRÉCARITÉ & L'EXCLUSION

C'est parce que cette thématique est transversale que l'Economie Sociale et Solidaire a toute sa place dans la lutte contre la grande exclusion et la précarité. Les structures du secteur sont pour la plupart non-lucratives et guidées par leur projet social, elles mettent l'humain au cœur de leurs activités. L'ESS est touche-à-tout et embrasse tous les secteurs d'activité de la vie humaine. De fait, elle peut agir sur tous les pans des compétences régionales. Elle est aussi historiquement reliée aux questions de solidarité : ses racines sont celles de la solidarité, de la lutte contre les injustices, de l'entraide mutuelle.

Qui plus est, ce sont principalement les structures de l'Economie Sociale et Solidaires qui sont les premières à venir en aide aux personnes en situation de fragilité. Associations d'aide aux personnes sans domicile, entreprises adaptées, aide à domicile, EHPAD, soutien face à la précarité menstruelle, accueils de jours, fédération des Samus Sociaux, Croix Rouge, association de lutte contre l'exclusion numérique, CHRS, structures d'insertion par l'activité économique, assistant.e.s social.aux... L'ESS est présente dans la plupart des secteurs d'activités : en France, 4 emplois sur 10 du secteur de l'action sociale sont réalisés par une structure de l'ESS. C'est prêt d'1 million d'emploi sur les 2,4 millions tous secteurs ESS confondus. En Ile-de-France, l'action sociale regroupe le plus grand nombre de salarié.e.s en Île-de-France (131 700), devant l'enseignement (64 300 salarié.e.s), la santé (42 100 salarié.e.s) et les activités financières et d'assurance (39 300 salarié.e.s)1.

Soutenir l'économie sociale et solidaire c'est participer à améliorer la qualité de vie des francilien.ne.s, empêcher la bascule de certain.e.s habitant.e.s dans la pauvreté, en aider d'autre à s'en sortir.



BESOINS DE L'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE

L'ESS peut apporter des solutions originales en travaillant avec tous les acteurs qui gravitent autour de cette thématique. Mais certaines problématiques territoriales freinent le développement de l'ESS : la désertification médicale de la Région (elle est le premier désert médical français), le manque d'accès à certains services d'aides, la non-valorisation des travailleur.euse.s sociaux et des différents personnels du médico-social, la précarité des logements et le manque d'action face à leur dégradation... Pour pallier ces manquement la Région doit faire de **l'ESS une réelle actrice des politiques publiques de lutte contre la grande exclusion et la précarité** en intégrant dans les diverses instances les structures compétentes sur ces sujets.

Elle doit apporter un réel soutien financier, pérenne, aux structures de l'aide social et du médico-social, dans un contexte de précarisation des habitant.e.s et de baisse des moyens des associations et structures sur le terrain.

Elle doit prévoir un matelas de sécurité pour ces structures qui se tournent entièrement vers l'aide aux plus démuni.e.s et qui sont essentielles dans la réponse aux récents enjeux de précarisation et de crise social.

8 Développer l'emploi et l'accompagnement via l'Insertion par l'activité économique

L'Île-de-France concentre 18% des offres d'emploi recensées en France Métropolitaine (396 240)1. Les structures de l'insertion par l'activité économique constituent une réponse à ces besoins en main d'œuvre, à travers la mise en place de parcours inclusifs et la création d'activités qui répondent aux besoins des territoires.

Les 425 TPE/PME structures d'Insertion par l'activité économique (IAE) en Île-de-France salarient près de 30 000 personnes par an2 dans le cadre de parcours d'insertion. Elles apportent des réponses aux problématiques d'emploi, de développement économique, d'insertion et de formation des personnes sur les territoires. À travers l'accompagnement socioprofessionnel qu'elles mettent en œuvre, elles permettent, à 10 000 francilien.nes de retrouver un emploi3 chaque année.

En tant qu'actrices économiques, les structures de l'IAE investissent des activités ancrées sur les territoires et développent des liens avec leurs partenaires, dont les collectivités territoriales et les entreprises, des maillons essentiels de leur action.

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et d'innovation, de formation professionnelle des jeunes, des demandeur.euses d'emploi et des publics spécifiques, de lutte contre la fracture numérique ainsi que d'aménagement du territoire et de l'environnement; le Conseil régional est en mesure de répondre à ces prérogatives à travers le renforcement des politiques inclusives en Île-de-France.



L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR L'INSERTION

Les structures de l'ESS, dont les structures de l'IAE font partie, traduisent des initiatives de la société civile qui agissent à partir de l'identification des besoins des territoires et des personnes.

D'une part, les entreprises ont besoin d'une main d'œuvre compétente pour se développer et, d'autre part, les francilien.nes les plus en difficulté se retrouvent de plus en plus éloigné.es de l'emploi.

Grâce à leur ancrage territorial, les structures de l'IAE ont la capacité de mettre en synergie les divers acteur. rices en faveur de l'inclusion des personnes et cela à travers l'activation des ressources : un salaire vient prendre la place d'allocations ou d'autres aides. Aussi, les SIAE assurent une fonction de développement du capital humain.

Enfin, afin de répondre aux besoins territoriaux, les SIAE expérimentent dans des secteurs économiques très divers et permettent aux francilien.nes de prendre part à des modalités de production vertueuses en termes de respect de l'environnement, de protection de la biodiversité, d'alimentation durable ou encore d'inclusion numérique entre autres.



BESOINS DE L'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE

En Île-de-France, le volume de l'offre d'insertion par l'activité économique est insuffisant par rapport aux besoins. Les structures de l'IAE et les perspectives de création de projets constituent un levier de création d'emplois solidaires permettant de répondre aux problèmes de chômage, d'exclusion et de précarisation qui s'aggravent. Il est essentiel d'agir pour une meilleure adaptation de l'offre d'inclusion aux besoins des territoires les plus fragiles à travers le renforcement de l'offre.



Le Conseil régional doit porter une stratégie de consolidation et de développement de l'IAE au niveau des territoires afin de **développer l'offre d'emplois inclusifs, de favoriser les circuits courts et la production des biens et services dont les francilien.nes ont besoin**.

La formation est un outil fondamental de l'IAE. Elle permet le développement des compétences des salarié.es en insertion et est l'outil essentiel pour adapter ces salarié.es aux évolutions permanentes des contextes économique et social, notamment pour faire face aux conséquences actuelles et à venir de la crise sanitaire. Au-delà du soutien apporté par la Région sur le volet économique, il est nécessaire que



la Région priorise la formation comme levier de retour à l'emploi, lutte contre la fracture numérique et agisse en faveur d'une mobilité durable.

La commande publique s'impose comme l'un des leviers de développement de l'IAE. Le Conseil régional doit mobiliser davantage ce levier et valoriser plus globalement l'innovation socialement responsable. Depuis 2015, l'Île-de-France connaît une vague exceptionnelle de grands travaux qui doivent s'échelonner sur les vingt prochaines années. Les objectifs sont trop limités en termes d'inclusion dans le cadre de ces opérations. Objectifs qui restent résiduels en comparaison des immenses retombées économiques que ces chantiers pourraient constituer pour les territoires. Face aux impératifs économiques et sociaux, la Région doit établir un plan de relance par les achats socialement responsables intégrant un volet dédié à l'accès des SIAE à la commande publique. Plus largement, la Région doit impulser et accompagner une dynamique de développement des ASR (Achats socialement responsables) auprès de l'ensemble des parties prenantes dans le cadre d'opérations structurantes et impulser toute modalité de contractualisation, y compris sans mise en concurrence.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour accéder au Plaidoyer complet du Groupement régional des acteurs franciliens de l'insertion par l'économique (GRAFIE)
Retrouvez des informations et des liens vers les sites internet des membres du GRAFIE
Rédaction : CHANTIER école Île-de-France pour le GRAFIE - 0149290261 - contact.iledefrance@chantierecole.org

9 Favoriser l'orientation & l'insertion dans des métiers de l'ESS

Avec plus de 100 000 emplois dans l'ESS à pourvoir à l'échelle nationale et 500 000 d'ici 2025, l'ESS recrute, et ce, dans l'ensemble des secteurs d'activités, à tous les niveaux de qualifications et dans des filières dites d'avenir. Néanmoins, elle reste largement méconnue des jeunes en pleine construction de leur parcours professionnel, alors même qu'elle répond grandement à leurs aspirations d'allier utilité sociétale et activité professionnelle. Nous pensons que la région Île-de-France peut contribuer à élargir les champs des possibles en matière d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes.



L'insertion professionnelle constitue une étape clé de l'autonomisation des jeunes. Dans cette recherche d'emploi, elles et ils sont nombreux.euses à concevoir le choix de la structure comme un engagement à part entière. Aussi, ces jeunes portent une attention particulière à la marque employeur et aux engagements des entreprises envisagées, **ils expriment une certaine quête de sens dans la perspective de l'exercice professionnel.**

L'ESS est un champ économique de proximité et centré sur l'humain. Il a pour avantage de créer des emplois locaux dans une perspective inclusive et durable. Elle est un levier essentiel de cohésion sociale et territoriale et constitue donc une économie engagée au service des personnes et des territoires.

Cependant, alors que leurs valeurs et les critères d'engagement des entreprises évoquées entrent en résonnance avec les principes et le fonctionnement de l'ESS, les jeunes en méconnaissent largement leur existence.

L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR L'ORIENTATION & L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'ESS recoupe des modes d'entreprendre qui ont pour principe d'apporter une réponse à des besoins sociaux non ou mal pourvus. Cette utilité sociale en fait un levier essentiel pour répondre à cette quête de sens massivement exprimée par les jeunes.

Les départs à la retraite dans les organisations de l'ESS ont pour conséquence de créer de nombreuses opportunités d'emplois. Celles-ci sont renforcées par la création de nouveaux métiers dans des secteurs d'activités en plein développement tels que les activités liées à la dépendance ou au développement durable.

Les postes vacants ou activités créées s'adressent à des profils variés, avec ou sans diplôme, ce qui en font des leviers intéressants en termes d'orientation, d'insertion professionnelle et de pérennisation des parcours.

L'ESS UNE ACTRICE PERTINENTE SUR CETTE THÉMATIQUE

Développer l'information et l'orientation vers les formations et métier de l'ESS à l'échelle régionale :

La création de la plateforme Oriane opérée par le Conseil Régional permet de mettre en lumière de nombreuses informations concernant le tissu économique, les formations, des parcours individuels, des focus thématiques ou encore des métiers. L'ESS propose de nombreuses opportunités professionnelles sur des filières en plein développement (tels le développement durable ou la silver economy). La description de l'ESS, l'identification et la mise en lumière d'acteurs de l'emploi dans l'ESS telles que pratiquées par l'UDES, ou plus largement la diffusion d'informations sur l'ESS telle que le proposent la CRESS ou ESS France, permettraient de mettre en lumière les opportunités que recoupe l'ESS auprès des jeunes. Le guide de la Conférence des présidents d'université de 2015 permet d'ailleurs de recenser les formations universitaires et les laboratoires de recherche dédiés à l'ESS. La CRESS a ajouté quelques formations complémentaires existantes en Île-de-France. Ces informations pourraient contribuer à une meilleure orientation des jeunes, à susciter des vocations et entrainer la pérennisation de parcours durables dans l'ESS. Cette mise en évidence permettrait de valoriser l'engagement de la Région en faveur d'un développement économique durable, respectueux des personnes et de leur environnement.



Objectif zéro jeunes sans ressource :

La jeunesse, et plus particulièrement le processus d'autonomisation, est une période de vulnérabilité socio-économique. Cette vulnérabilité est renforcée par le contexte de tensions sur le marché du travail et d'inflation des diplômes. La pandémie mondiale et le confinement ont restreint davantage les perspectives d'insertion dans l'emploi des jeunes, les privant le plus souvent de revenus liés aux stages, au travail ou encore au volontariat. Par ailleurs, la région francilienne est la région la plus inégalitaire de France.
Cette situation de précarité multidimensionnelle des jeunes peut entrainer des arbitrages entre emploi et engagement en créant des inégalités de parcours considérables. Si la garantie jeunes permet de disposer de ressources et d'accompagnement dans l'emploi, son allocation peut être remise en cause en cas d'aggravation soudaine du nombre de jeunes précaires. En effet, c'est la loi de finance qui fixe la dotation globale de la garantie jeune. Il apparait que l'allocation d'une aide sous forme de droit telle que le RSA permettrait de sécuriser les ressources des jeunes

les plus précaires. La Région dispose de la possibilité d'amorcer une expérimentation à l'échelle locale, aussi il pourrait être envisageable de faire de l'Île-de-France la première région expérimentant l'accès des jeunes au RSA.



Cette problématique des ressources se pose particulièrement dans le cas d'une participation à une coopérative de jeunes majeurs. En effet, les personnes en charge de l'accompagnement des jeunes sont amenées à devoir jongler avec la garantie jeune et autres aides sociales afin de permettre aux jeunes de ne pas rester sans ressource tout au long de leur expérience en CJM et ceci parfois sans succès. Cette situation du ou de la jeune majeur.e engagé.e en CJM ne percevant aucune ressource est contradictoire avec le principe même de l'initiative. La CJM permet d'expérimenter la création entrepreneuriale sous format coopératif et donc de développer de nombreuses compétences valorisées sur le marché du travail, dans un format attentif par principe aux conditions de travail et de rémunération de ses membres. Particulièrement développée auprès de publics fragiles, la CJM est une méthodologie active de transmission de savoirs et un levier considérable d'insertion dans l'emploi. Il serait contradictoire de maintenir une poche de pauvreté de ces personnes ou de créer des modes d'éviction des plus précaires choisissant un emploi alimentaire plutôt qu'une expérimentation les privant de revenus pendant plusieurs mois.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Les coopératives de Jeunes Majeurs
- Le portail de l'emploi dans l'ESS

10 Favoriser la meilleure connaissance de l'ESS à l'échelle des lycées franciliens

Les vifs débats autour de l'enseignement des Sciences Economiques et Sociales dans le cadre de la réforme des lycées ont notamment rappelé aux pouvoirs publics la crainte des enseignant. es de priver les jeunes de clés de compréhension du monde dans lequel elles et ils évoluent. Dans les établissements, incités à nouer des liens toujours plus étroits avec les entreprises de leurs territoires, nous pensons qu'une meilleure information au sujet de l'ESS et la mise en place de dispositifs spécifiques permettraient d'agir en faveur d'une citoyenneté active et d'un développement inclusif et durable.

L'école est un des lieux privilégiés pour transmettre les usages et le goût de la citoyenneté. Elle contribue largement à l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaire à la compréhension du monde social et économique et à l'émancipation des jeunes adultes. Cette transmission passe notamment dès le lycée par l'enseignement des sciences économiques et sociales mais aussi par les liens que nourrissent les établissements avec leur tissu économique local et les associations présentes dans l'enceinte de ces établissements. Ces dernières permettent, par ailleurs, l'expérimentation par les jeunes du développement d'une structure dirigée par leurs soins portant des services et animations à destination de leurs pairs.

Les réformes successives des programmes scolaires lycéens ont eu pour effet de circonscrire l'enseignement de l'économie à des enseignements d'économie et gestion au détriment de la sociologie ou plus largement des sciences économiques et sociales.



En parallèle, les établissements sont incités à intensifier leurs liens avec les entreprises de leur territoire. Cependant, si les associations sont identifiées comme des interlocutrices pertinentes, elles restent largement méconnues par le personnel pédagogique alors qu'elles sont souvent mieux appréhendées que les autres formes d'entreprendre que recoupe l'ESS. Les idées reçues sur l'emploi associatif et la méconnaissance des autres formes d'organisation de l'ESS ont notamment pour effet d'invisibiliser les opportunités qu'elles présentent en termes d'emploi, de stage ou encore d'engagement, notamment dans le cadre de forum de l'emploi au profit d'entreprises capitalistiques déjà mieux connues.

Enfin, les associations de lycéen.nes au sein des établissements éprouvent des difficultés à obtenir l'autonomie financière qui leur est due alors même que la circulaire du 9 septembre 2016 confirme la transformation des Foyers socio-éducatifs (FSE) en Maison des Lycéen.nes (MDL) et que l'une des distinctions entre ses deux entités tient à la gouvernance exclusivement lycéenne des MDL.

L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR LES LYCÉENS

Les organisations de l'ESS partagent le principe de gouvernance démocratique, la structuration même de ces organisations implique souvent de prévoir des modes de montée en compétences de leurs membres reposant sur des méthodes d'éducation populaire. L'éducation populaire permet, en complémentarité de méthodes et de l'enseignement scolaire, de former toute personne à l'usage de sa citoyenneté, et ce, tout au long de sa vie (Cf fiche Education populaire).

Les partenariats entre établissements scolaires et structures de l'ESS permettent de développer des projets d'établissements qui ont un impact positif à l'échelle d'un lycée mais aussi le plus souvent à l'échelle d'un territoire (Ex : Une classe de seconde à Meaux s'est engagée sur plusieurs années dans le dispositif "Mon ESS à l'école" et est en train de travailler à la mise en place d'une épicerie solidaire à l'échelle de la ville en associant aux travaux les services de la commune et les partenaires sociaux). Ce type de coopérations porte donc le triple avantage de créer des externalités positives à l'échelle locale tout en communiquant sur les organisations citoyennes que recoupe l'ESS et susciter de potentielles vocations vers des activités professionnelles durables et porteuses de sens.

Enfin, les MDL sont un outil remarquable pour l'animation de la vie lycéenne et le développement de savoirs, savoir-faire et savoir être valorisables sur le plan professionnel. Elles comptent aussi parmi les premières expériences citoyennes des jeunes et peuvent susciter le goût pour d'autres engagements.

BESOINS DE L'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE

Agir pour accélérer la transformation des FSE en MDL :

La circulaire du 9 septembre 2016 évoquée précédemment confirme l'objectif affiché de transformer les Foyers Socio-Educatif (FSE) en Maison Des Lycéen.nes (MDL). Cependant, de nombreux établissements n'ont pas encore mis en œuvre ce texte à l'échelle nationale ou régionale. Pire, il est difficile de savoir avec exactitude le nombre d'établissements ayant à minima amorcé la démarche de transformation de leur FSE ou de création d'une MDL. Par ailleurs, l'autonomie financière des MDL peut se révéler difficile à mettre en œuvre. Dans la mesure où les MDL sont des dispositifs liés à l'engagement et le développement de la citoyenneté au sein des lycées, le Conseil Régional apparaitrait comme légitime pour appuyer l'accélération de la dynamique MDL à l'échelle francilienne et rappeler ses principes de fonctionnement. Les maisons des lycéen.nes contribuent à impliquer les lycéennes et lycéens dans l'animation et la gouvernance de leur établissement, elles complètent bien souvent les instances de vie lycéenne et il y a parfois juxtaposition entre mandat au sein de la MDL et mandat CVL. Aux côtés des élu.es CVL, de la gouvernance de l'établissement et des écodélégué.es, les MDL contribuent à faire de l'expérience lycéenne un moment d'épanouissement intellectuel et citoyen au bénéfice de lycées plus vivables et durables.



Assurer la promotion et la visibilité des structures de l'ESS habilitées à intervenir sur les questions d'ESS dans les lycées :

Les structures de l'ESS investies dans l'éducation ont développé au fil des années une réelle expertise dans leur capacité à intervenir auprès des lycéen. nes pour questionner et vulgariser les thématiques liés aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain (découverte de l'ESS, développement durable, éducation à la citoyenneté, etc). La Région, en travaillant à l'indentification et à la promotion des réseaux de structures l'ESS qui interviennent dans le champ éducatif, permettrait aux lycées du territoire de faciliter leur accès aux parcours et dispositifs que proposent ces structures. L'éducation à la transversalité de l'ESS est particulièrement affectée par ce manque d'investissement de la Région puisque, bien que certains dispositifs de découverte de l'ESS soient éprouvés et reconnus par les rectorats, les chefs d'établissement ou les enseignants, la Région n'a pas noué de partenariat avec les structures qui portent ses dispositifs.

Mettre en place des Référent.es enseignant.es ESS dans les Lycées :

A l'image des référent.es numériques impulsé.es par le Conseil Régional, la présence de référent.es sur les questions d'ESS permettrait de contribuer à des projets d'établissements ambitieux ayant des externalités positives sur les lycéen.es, le territoire et ses habitant. es mais aussi les établissements alentours. Elles et ils seraient formé.es à l'ESS et au développement durable et permettraient de sensibiliser aux enjeux environnementaux mais aussi aux spécificités de l'ESS, facilitant ainsi les dynamiques de partenariats locaux, l'obtention de labels spécifiques pour les établissements, la circulation de l'information au sein du corps enseignant concernant l'existence de stage CERFEP et de formations au PAF sur l'ESS ou encore le travail de concert avec les écodélégué.es. La mise en place de ces référent.es permettrait d'agir en faveur de l'attractivité et de l'exemplarité des établissements franciliens. La sensibilisation à l'ESS permettrait notamment d'outiller ces enseignant.es volontaires au sujet des réponses aux grandes mutations sociétales afin qu'ils et elles puissent à leur tour sensibiliser collègues et élèves dans le montage de projets ou dans l'orientation des jeunes.

Inciter à la formation à l'ESS des personnels éducatifs dans les lycées :

Le corps enseignant a la possibilité, s'il le souhaite, de se former à l'ESS à travers les formations proposées par le plan académique de formation ou à travers les stages CERFEP qui sont des stages d'immersion et de découverte de l'ESS, de ses organisations et des possibilités d'application à l'échelle des établissements. Ces stages, soumis à la validation des chef.fes d'établissement, sont de plus en plus sollicités par le personnel éducatif des lycées qui voient dans l'ESS l'opportunité de questionner les modèles dominants ou en cours de développement dans le monde du travail et plus largement au sein de la société (uberisation du travail, démocratie participative et démocratie directe, gouvernance des entreprises, questionnement autour du capitalisme et de la lucrativité...).



Ils sont cependant régulièrement refusés par les établissements car jugés secondaires alors même que l'ESS est un levier pertinent pour aborder des thèmes qui questionnent les directions de Lycées. C'est notamment le cas des réformes portant sur la réalisation de "chef d'œuvre" par les élèves ou bien le choix de projets d'établissement. L'ESS permet ici de donner une dimension collective aux dynamiques entrepreneuriales encouragées par ces réformes. En soutenant la réalisation de ces stages, par une meilleure mise en lumière des externalités positives de la réalisation de ces derniers sur la vie des établissements scolaires, la Région confirmerait une orientation en faveur d'un développement économique durable et sa préparation dès le lycée.

Initier un appel à projet régional simplifié dédié aux structures de l'ESS intervenant dans le champ de l'éducation :

Les organisations de l'ESS qui s'inscrivent dans le champ de l'éducation portent des dispositifs précieux en termes d'information, d'orientation et d'insertion des jeunes, que ce soit dans le domaine de l'emploi ou d'orientation vers une formation. Elles contribuent à mieux faire connaitre des dispositifs allant de la lutte contre la précarité à l'engagement des jeunes en passant par l'accès au sport ou à la culture et la promotion de l'égalité, le plus souvent par l'expérimentation des jeunes.

Des financements régionaux s'adressent déjà aux enseignant.es qui souhaitent réaliser des projets au sein de leur établissement mais aucun appel à projet régional ne permet de financer les initiatives portées dans le champ éducatif par l'ESS. Plus largement, les initiatives des organisations de l'ESS agissant dans le champ de la jeunesse doivent composer avec des difficultés de financement tenant à la transversalité de l'ESS et doivent jongler entre les différents échelons territoriaux et leurs compétences (politique de la ville, développement économique, dotations culturelles...). Enfin la perspective de financement européen ne peut être mise en œuvre que par peu de structures, la plupart étant insuffisamment solides pour assumer l'avance de trésorerie qu'engendre ce mode de financement de leurs projets.

POUR ALLER PLUS LOIN

- La fédération des Maisons des Lycéen.ne.s
- Le dispositif « Mon ESS à l'école »

11 Valoriser l'engagement des jeunes et leur place dans les institutions

De nombreuses études portant sur l'engagement des jeunes ont mis en lumière une modification des formes de celui-ci. Bien que les jeunes s'éloignent de plus en plus des instances démocratiques classiques, et ont même de la défiance vis-à-vis d'un appareil politique qui leur semblent figé, ils et elles restent fortement engagé.e.s, voire plus fortement que par le passé mais de manière plus ponctuelle et diversifiée. Les jeunes privilégient de manière croissante les formes d'engagement protestataires et non affiliées à un groupe, telles que le boycott, l'occupation de lieux ou encore la signature d'une pétition en ligne. Les jeunes les plus actifs au sein des structures de l'ESS sont aussi les plus engagé.e.s dans les autres formes de participation à la vie publique, comme » les manifestations (Marche pour le climat, lutte contre le sexisme), les grèves ou les sit-in. Ils et elles sont aussi plus présent.e.s sur Internet pour s'informer sur les sujets d'actualité, exprimer leurs opinions ou participer à des mobilisations en ligne. Malgré cela ils et elles sont largement sous représenté.e.s dans les institutions et sous sollicité.e.s dans les réformes de politiques publiques les concernant.

Les jeunes sont nombreux à ne pas se reconnaitre dans les figures et partis politiques traditionnels. Cependant, ils et elles sont au moins aussi nombreux que par le passé à s'engager dans des dispositifs de volontariat, de bénévolat ou à se positionner politiquement lors de manifestations ou de pétitions. Alors que les jeunes sont fortement incité.e.s à s'engager, l'engagement des jeunes français est particulièrement mal reconnu. En 2015, seuls 7% des jeunes engagé.e.s recevaient une certification pour leur engagement, la moyenne européenne se situait alors à 27%. Malgré les dispositifs visant à valoriser l'engagement dans le milieu professionnel ou dans le milieu scolaire, il reste difficile pour les jeunes de traduire leur engagement en compétences valorisables sur le marché du travail.

Au-delà de la reconnaissance de leurs compétences, les jeunes sont souvent considéré.e.s comme des citoyen.ne.s en devenir et sont sous-représenté.e.s dans les institutions. Si depuis quelques années des cadres institutionnels leurs sont dédiés (conseils municipaux des jeunes ou des enfants, conseils régionaux des jeunes...), ceux-ci sont largement consultatifs, les travaux n'étant mis en liens que marginalement avec les instances décisionnaires. Nous retiendrons l'exception des travaux menés par les CESE et CESER où les jeunes interviennent en tant que membres à part entière et participent au même titre que d'autres au travers de leurs fédérations. Il convient donc que la Région Île de France soit garante de la construction d'un « Dialogue Structuré » avec la Jeunesse en améliorant l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les jeunes, les acteurs de la jeunesse et les décideurs.



Enfin, les corps intermédiaires liées aux questions de jeunesse (fédérations de jeunes ou traitant des problématiques spécifiques de la jeunesse) ont un rôle essentiel en matière de co-construction de politiques publiques. Ces "tiers vigilants" disposent d'une maitrise d'usage des dispositifs mis en œuvre et d'une expertise dans des domaines variés tels que la mobilité, les pratiques culturelles, l'orientation et l'insertion professionnelle, etc., autant de thématiques relevant au moins en partie des compétences de la région. Valoriser ces expertises et leur représentativité permet d'une part d'inclure les publics dans le processus de réflexion en matière de politique publique, mais aussi de les mettre en lumière et de les rendre plus attractives pour des jeunes engagés.

L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR L'ENGAGEMENT DES JEUNES

Les structures de l'ESS pilotées par des jeunes pour des jeunes constituent des viviers de personnes engagé.e.s en faveur de l'environnement, de la lutte contre le sexisme, contre les discriminations, la solidarité locale ou nationale, etc. Elles et ils sont aussi engagé.e.s dans la vie culturelle et/ou entrepreneuriale de leur territoire. Ces organisations de l'ESS sont aussi des lieux privilégiés d'apprentissage de la citoyenneté et ont vocation à représenter leurs membres dans des cadres institutionnels. Elles constituent donc un levier privilégié pour rendre compte des spécificités du public qu'elles fédèrent.

L'engagement des jeunes se fait le plus souvent sous la forme associative, que ce soit au travers d'initiatives locales ou de fédérations. La reconnaissance de ces organisations dans la sphère institutionnelle permet de valoriser l'engagement des jeunes et de concrétiser le passage d'une maitrise d'usage à l'émergence d'un pouvoir d'usage, condition de la pleine citoyenneté, mais aussi de l'appropriation de l'espace politique par les jeunes.

BESOINS DE L'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE

Soutenir la meilleure communication sur les modalités d'engagement des jeunes, les compétences acquises et accompagner la mise en lumière des intervenant.e.s sur les questions d'engagement :

La jeunesse est une période particulièrement propice à l'engagement. Soutenir l'engagement des jeunes s'articule autour de plusieurs enjeux parmi lesquels l'identification et le soutien des organisations qui animent ces dynamiques d'engagement et leurs dispositifs, illustration de l'engagement en mettant en lumière des parcours de jeunes qui se sont engagé.e.s, l'accompagnement des jeunes engagé.e.s dans la traduction des compétences douces acquises qui participent à une insertion réussie dans le monde professionnel, ou encore la promotion de la présence des fédérations de jeunesse au sein des cadres institutionnels.

La plateforme Oriane permet d'informer les jeunes sur les métiers, formations et l'orientation. Les structures de l'ESS y sont pour le moment peu présentes et identifiées en tant que telles. L'identification de parcours de personnes engagé.e.s voire de jeunes engagé.e.s (notamment au sein des instances régionales : CESER, CRJ) pourraient illustrer la richesse des perspectives offertes par l'ESS. Plus largement, une page liée à l'engagement pourrait venir compléter la dimension professionnelle tout en restant cohérente avec la dimension orientation de la plateforme.

Lors de la rencontre d'employeur.euse.s potentiel.les, **les jeunes engagé.e.s rencontrent parfois des difficultés à traduire leurs actions en compétences**. Cependant des outils existent tels que la valorisation de l'engagement des étudiants sous forme de crédits européens (ECTS), le REQUAPASS, le Compte de l'Engagement Citoyen proposé par l'Etat, le CFGA ou encore, à l'échelle plus locale les initiatives de valorisation portées par les structures de l'ESS tel que le portefeuille de compétences développé par Animafac. S'appuyer sur les dispositifs déjà existants ou en cours de développement permettrait de sensibiliser les



jeunes sur l'existence d'accompagnement et d'outils permettant de simplifier cette étape clé.

La création d'un **passeport de l'engagement en Île de France**, permettrait, à l'instar du passeport bénévole (dispositif de France Bénévolat), de valoriser dans le cadre de la Validation des Acquis d'Expériences (VAE) la diversité des formes d'engagements existantes aujourd'hui au sein, notamment, des structures de l'ESS (Service civique, VSI, CES, le mécénat et le bénévolat de compétence, ...)

Un appel à projet en lien avec la question d'engagement des jeunes permettrait par ailleurs de soutenir les actions des organisations et d'en faciliter le recensement. La CRESS pourrait par ailleurs contribuer à ce recensement d'initiatives en faveur de l'engagement des jeunes.



L'aide à la mobilité, levier de facilitation à l'accès aux formes d'engagement

Le droit aux transports est énoncé par la loi LOTI de 1982, cependant nombreux et nombreuses sont celles et ceux qui rencontrent des difficultés pour se déplacer. Le rapport "Mobilité des jeunes" du Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ) indique que " 3 à 4 Français.e.s sur 10 déclarent avoir déjà renoncé ou repoussé à plus tard (par défaut de mobilité) le fait d'accéder à des loisirs ou de faire une sortie culturelle (41%), de faire des démarches administratives (36%), de se rendre à un rendez-vous médical (30%), de pratiquer une activité physique ou sportive (29%), ou de faire ses courses alimentaires (26%). L'étude montre que cette proportion est pratiquement systématiquement supérieure en ce qui concerne l'échantillon des 18-24 ans.

Si la mobilité des jeunes et notamment l'accessibilité financière des transports est un enjeu pour tous les jeunes franciliens et franciliennes, elle peut engendrer un renoncement à une période d'engagement, car cette dernière est conditionnée par des éléments financiers. L'exemple des jeunes volontaires en Service Civique est édifiant. N'étant ni étudiants, ni salariés, ils et elles ne peuvent prétendre à quelconque soutien financier pour alléger les dépenses qu'ils opèrent pour prendre les transports en commun alors même que l'indemnité qu'ils et elles perçoivent est faible. Pour que cet engagement puisse se vivre, il revient à la Région Île de France de lever les freins de l'accès des jeunes aux solutions de transports en étendant l'aide à la mobilité, qui concerne aujourd'hui seulement les étudiants et les jeunes dans des parcours d'insertions, aux jeunes inscri.te.s dans des dispositifs d'engagement (Service Civique, CJM & CJS, passeport bénévole, etc...)

Créer un Pass Engagement pour les jeunes

Permettant à la fois de favoriser la responsabilisation des jeunes, de les inscrire dans une citoyenneté active, d'appréhender le monde du travail et de lutter contre la précarité des jeunes, la création par la Région Île de France d'un Pass Engagement permettrait aux jeunes, en contrepartie d'un engagement régulier auprès d'une structure de l'ESS, de bénéficier d'une bourse permettant de financer un projet personnel ou professionnel (financement d'un projet solidaire, financement du permis de conduire, de l'achat de matériel, de vacances, de l'accès aux loisirs et à la culture).

Agir en faveur d'une meilleure représentation des jeunes au sein des institutions régionales :

Le conseil régional a créé en 2004 le CRJ, conseil régional des jeunes. En 2017, les modalités de sélection des jeunes ont été modifiées, du tirage au sort de jeunes volontaires au dépôt de candidatures. Nous souhaiterions que ce processus de sélection soit revu, afin de laisser une place aux organisations de jeunes dirigées par des jeunes. Ceci permettrait de valoriser l'engagement de ces jeunes engagé.e.s et de reconnaitre l'expertise de ces organisations en matière de dispositifs et de politiques publiques qui les concernent. Une partie de jeunes volontaires tiré.e.s au sort pourrait être introduite afin de permettre la mixité des profils et d'être plus fidèle à l'idée que tou.te.s citoyen.nes dispose d'une voix délibérante. Le caractère explicite des critères de sélection permettrait une plus grande lisibilité des modalités d'accès au

CRJ. Enfin, un travail sur l'intégration des travaux des jeunes conseiller.e.s régionaux dans l'élaboration des politiques publiques, et les délibérations du conseil régional permettrait de redonner de l'importance aux travaux menés par ces jeunes.



Proposer une rencontre avec les acteurs et actrices de l'ESS aux jeunes conseillers régionaux :

Les jeunes ignorent massivement l'existence de l'ESS dans le secteur privé alors même que ses modes d'organisation répondent le plus souvent à leurs aspirations. Objectiver l'existence d'organisations engagées dans le prolongement des réflexions qu'ils portent de manière bénévole, permettrait d'étendre leurs horizons en termes d'orientation et d'insertion professionnelle tout en proposant des parcours complémentaires en matière d'engagement et des dispositifs d'accompagnements permettant de traduire les compétences acquises tout au long de leur engagement et de les valoriser.

Impulser des assises régionales de la jeunesse :

L'appui des dynamiques de réseaux et d'organisations de la jeunesse à travers l'appui ou l'organisation d'assises régionales de la jeunesse permettrait de solliciter largement les jeunes au sujet de leurs préoccupations à l'heure des grandes mutations qui s'annoncent (tensions sur le marché de l'emploi, crise démocratique et de l'engagement, etc.). Cet évènement dédié à l'expression des jeunes et à l'intelligence collective, en lien avec les instances existantes pourrait aboutir à des propositions présentées devant le conseil régional.



POUR ALLER PLUS LOIN

La notion de dialogue structuré
Le Compte de l'Engagement Citoyen
La REconnaissance et QUAlification des Parcours ASSociatifs (REQUAPASS)
Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)
La valorisation de l'engagement en ECTS
Témoignage de Hubert Pénicaud sur le Passeport de l'Engagement

12 Faciliter l'actions des structures sportives

Le sport est un réel reflet de la société et de ses évolutions. Toujours précurseur pour s'adapter aux nouveaux enjeux dans une région aux multiples visages, le mouvement sportif francilien renforce chaque jour son engagement autour des problématiques liés à l'économie sociale et solidaire, afin de construire ensemble le sport de demain.



Selon les chiffres fournis par l'Institut Régional Pour le Développement du Sport (IRDS), 3,4 millions de franciliennes et franciliens avaient une pratique sportive régulière et encadrée en 2020, au sein de 19 800 clubs.

Dès 2016, un rapport sur l'ESS et le Sport rédigé pour le Ministère des Sports a permis de mettre en lumière les rapprochements possibles.

Le Comité Régional Olympique et Sportif Île-de-France a voté en 2020 une résolution pour favoriser les entreprises ESS pour ses propres achats. Ce document préconise aussi aux adhérent.e.s de s'inscrire dans la même logique, tout en encourageant les CDOS et le réseau des comités départementaux à décliner cette démarche.

La problématique de l'ESS doit aujourd'hui être au cœur de l'ensemble des prises de décisions concernant le sport, tant dans la construction de nouveaux équipements sportifs que lors de la mise en place d'événements.

L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR LE MILIEU SPORTIF

Le sport est aujourd'hui un pan important de la société, qui réunit autour d'une passion commune des personnes partageant les mêmes valeurs. La finalité sociale du sport, ainsi que la logique de solidarité à tous les instants, ne sont plus à démontrer. L'ESS et la pratique sportive défendent et assurent la promotion des mêmes logiques, dans un esprit convivial, amical et de partage respectueux. Il est donc naturel que le monde du sport et de l'ESS œuvrent de manière partenariale au bénéfice du plus grand nombre.

À l'heure où la France va accueillir les Jeux Paris 2024, un fort engagement en faveur de l'ESS a d'ailleurs été matérialisé, notamment avec ESS 2024, faisant suite à la signature de la Charte sociale entre Paris 2024 et les syndicats d'employé.e.s et d'employeur.euse.s.

L'ESS UNE ACTRICE PERTINENTE SUR CETTE THÉMATIQUE

Les associations sportives sont au cœur de la vie des francilien.ne.s, de plus elles constituent pour beaucoup un filet de secours, un cadre de découvertes et d'expérimentations. Elles sont essentielles dans le quotidien de nombres d'individus. Ce secteur a été frappé de manière exceptionnelle par la crise du coronavirus et à cet égard la responsabilité de la Région est importante pour éviter que celui-ci périclite et avec lui, les services et les emplois qu'ils développent sur les territoires. La relance donc doit se traduire par un soutien a ces associations qui oeuvrent au plus proche des territoire.

Si régions représentent une part importante des ressources associatives, les subventions sont tournées à 97% vers les associations employeuses. Or, les associations sportives sont composées pour beaucoup de bénévoles et sont donc peu aidées par les Régions, ralentissant d'autant plus la professionnalisation du secteur. Les emplois à temps complet dans le sport ne représentent que 46% des emplois dans l'ESS contre 75% hors ESS (public ou privé), preuve qu'il y a un besoin et l'occasion de développer l'emploi sur les territoires.



Il faut donc décorréler en partie les aides attribuées de l'emploi pour justement permettre aux structures avec un fort taux de bénévolat de développer leur salariat et ainsi pérenniser de nouveaux emplois.



Un autre frein rencontré par les associations est le manque de savoir-faire des dirigeant.e.s bénévoles qui doivent développer des compétences multiples : encadrement des activités sportives, gestion, administration, juridique etc. Les accompagner dans la gestion de leur association et les faire monter en compétence peut permettre justement de pérenniser ces projets associatifs et leur permettre d'employer.

Dans ce contexte, la Région pourrait créeér un fonds régional pour encourager la formation des bénévoles, permettant de soutenir les projets collectifs, essentiel à la cohésion de nos territoires, et d'aller dans le sens d'une professionnalisation du secteur.

Les associations sportives sont au cœur de la vie des francilien.ne.s, de plus elles constituent pour un filet de secours, et offrent un cadre de découvertes

et d'expérimentations. La crise sanitaire que nous traversons à mis à mal le secteurs sportif, laissant professionnels bénévoles et licenciés dans une posture complexe. La relance doit se traduire par un soutien a ces associations qui oeuvrent au plus proche des territoire. Elle soit permettre d'assurer le maintien de ce secteur, afin d'éviter les doubles peines, c'est-à-dire l'exclusion des personnes les touchées par la crise des activités sportives et le déclin de l'offre sportive.

De plus, le sport est une des compétences partagées par les collectivités : Région, Département et Communes ont toutes un rôle à jouer sur ce secteur. Plusieurs leviers pourraient être mis en place afin de soutenir ce secteur qui a déjà beaucoup souffert :

1. Une aide financière des associations en difficultés à travers la création d'un fonds de soutien dédié

2. La modernisation des équipements et installations pour être en phases avec les nécessités sanitaires et l'urgence écologique

3. La mise en place d'emplois aidés a destination des associations notamment de terrain.

Les collectivités doivent également favoriser la mise en relation entre marchés publics et structures du domaines sportif. En effet les appels d'offre, certes nécessaires pour subvenir à des besoins financiers, briment la prise d'initiatives des répondeurs. Or, l'ESS est source d'innovation sociale : il faut laisser aux dirigieant.e.s de structures sportive la possibilité de créeer.

Enfin, l'ESS pourrait à terme se décliner au sein même des structures sportives, avec une transformation possible de certaines associations en Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), qui permettrait à certaines de se doter des outils gestionnaires, économiques et démocratiques plus en adéquation avec leurs aspirations et besoins d'évolutions



POUR ALLER PLUS LOIN

- https://www.crosif.fr
- https://ess2024.org/

13 Soutenir les structures culturelles

Le secteur de la culture est essentiel en Ile-de-France, tant par le nombre d'emplois qu'il représente que de par son essence créatrice de cohésion sociale sur le territoire. Véritable filière économique, la culture subit pourtant une compression des budgets alloué à son développement aggravé par la crise sanitaire, et les baisses de budget à la vie associative : ces structures font donc face à de véritables difficultés économiques.

La crise sanitaire actuelle renforce les inégalités et fragilise encore plus les structures culturelles. C'est un des secteurs les plus durement impacté et donc un de ceux nécessitant le plus de soutien. Pourtant, depuis plusieurs années déjà, le secteur culturel fait face à des difficultés récurrentes (suppression des contrats aidés, concurrence entre les structures...). De plus, les structures culturelles franciliennes évoluent dans un contexte particulier, celui d'une forte concentration des établissements culturels sur Paris et un peu en petite couronne lorsque les territoires de grande couronne, quant à eux, ont un accès plus difficile à la vie culturelle qui, pourtant, est essentielle au bien-vivre des habitant.e.s. Les inégalités territoriales en termes d'accès à la culture sont flagrantes en Ile-de-France.

La baisse des ressources et les difficultés financières sont problématiques, car les associations culturelles font partie des leviers vers lesquels se tournent nombre de jeunes et habitant.e.s des territoires. En effet, la vie associative constitue pour beaucoup un filet de secours, un cadre réconfortant de découvertes et d'expérimentations ;

La baisse de dotation de ressources notamment en termes de fonctionnement risque d'induire un impact négatif sur les territoires. Tout d'abord en termes d'accès à l'activité, plus particulièrement depuis le COVID qui a rendu l'accès à la culture et son enseignement très compliqué. Mais aussi en termes de lien social, un domaine où dans bien des territoires on ne peut se passer des acteur.trices culturels. Enfin, en termes d'emplois et de compétences, car l'accès à la culture fait naitre bien des vocations, des milliers de jeunes francilien.nes qui doutent de pouvoir faire de leur passion leur métier, car le secours porté aux structures associatives n'est pas assez fort pour permettre à celles-ci la reprise puis la pérennité.



L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR LES STRUCTURES CULTURELLES

Les structures culturelles sont intimement liées à l'économie sociale et solidaire.

En effet, le secteur culturel francilien se caractérise par la forte présence de l'ESS : jusqu'à 76% des structures de l'enseignement culturel et près de 70% des structures du spectacle vivant sont des structures de l'ESS. 98% des établissements culturels de l'ESS existent sous la forme associative. On retrouve aussi la culture sous forme coopérative à travers des coopératives d'activité et d'emploi, ou même en Société Coopérative Ouvrière de Production. Au-delà de la forme juridique, l'ESS et le secteur culturel partagent leurs valeurs, et en particulier celles de coopération et de création collective, d'implication citoyenne, d'ancrage local... Ces dynamiques participent largement à la structuration professionnelle de l'ESS ainsi qu'à la cohésion du territoire : les structures de l'ESS du monde culturel constituent des espaces de construction collective, de réflexion autour des politiques publiques, de coopération... qu'il faut soutenir et déployer.

Enfin, ce sont 300 000 emplois qui sont concernés par ce domaine sur l'Ile-de-France, pour beaucoup sous format associatif. La culture est donc un secteur incontournable qu'il est impératif de soutenir

BESOINS DE L'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE

La CRESS se joint aux 5 propositions de l'UFISC pour revitaliser l'art et la culture en Île-de-France.

1. Soutenir les coopérations dans le champ culturel et solidaire

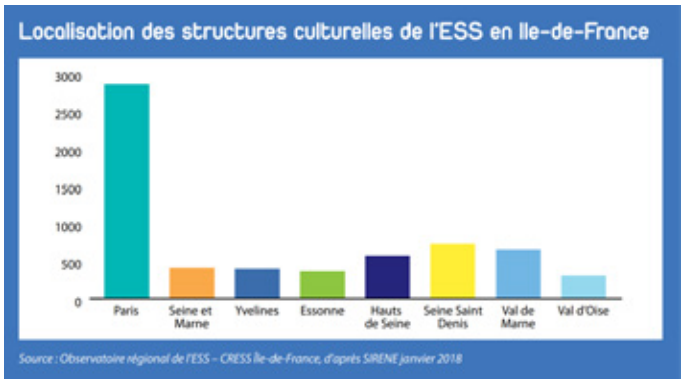
Mettre en place des programmes d'appui aux démarches de transition et d'expérimentations coopératives, qui soutiendront des projets non lucratifs inscrits dans le champs culturel et solidaire avec des objectifs écologiques, sociaux, solidaires, territoriaux précis. Plus précisément, il faut soutenir les coopérations inter-associatives, les lieux mutualisés, les démarches de mutualisation des moyens, les projets coopératifs expérimentaux.

2. Aménager et renforcer des espaces territoriaux de concertation et de co-construction des politiques publiques des arts et de la culture

La culture relève de la responsabilité de tous et toutes. Nous plaidons pour la mise en place au niveau régional d'espaces permanents de dialogue et de co-construction des politiques culturelles, rassemblant sous un seul toit l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème culturel de chaque région.

Il est urgent de reconnaître institutionnellement la place du tiers-secteur dans les instances socio-économiques consultatives.

Il faut généraliser et élargir le champ d'intervention des instances de co-construction existantes déjà dans certaines régions ou prendre appui sur des logiques émergentes (Comités régionaux des professions du spectacle, Conseils locaux des territoires pour la culture, Schémas d'orientation et de développement artistique et culturel...).



3. Soutenir l'emploi permanent et l'emploi artistique et technique

L'écosystème culturel n'est pas industriel, il est constitué à 95% de très petites entreprises de moins de 10 salarié.e.s permanent.e.s, en large partie associatives et inscrites dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Nous demandons à la Région de renforcer ou redéployer des aides à l'emploi adaptées aux réalités des structures et complémentaires à celles nationales et d'installer une aide à l'emploi permanent dans le secteur culturel solidaire pour accompagner la structuration et le développement de projets assise sur la masse salariale.

Un soutien particulier doit être apporté à l'emploi artistique et technique à travers un fonds dédié à

l'emploi. La formation professionnelle continue doit être poursuivie pour soutenir l'émergence de nouveaux métiers et nouveaux modes d'organisations, soutenir le développement des métiers et des compétences dans le champ artistique et culturel. L'emploi indépendant, souvent précaire, doit être mieux protégé et accompagné. Une attention particulière doit être portée à la montée en compétence et l'insertion des jeunes adultes.



4. Soutenir la diversité culturelle et artistique

Il est nécessaire de conforter et développer les soutiens à l'ensemble des initiatives citoyennes du champ artistique et culturel, en amateurs ou professionnelles qui permettent la diversité des expressions et pratiques artistiques et culturelles, notamment dans l'espace public, et la participation de tous et toutes à la vie culturelle.

Les dispositifs publics actuels sont rigides et dans une logique de prestation. Nous demandons à la Région de créer de nouveaux dispositifs.

Pour soutenir de manière durable le maillage territorial des structures culturelles et artistiques, initiatives citoyennes et non lucratives, contribuant à l'intérêt général, et portant des relations partenariales co-construites avec les collectivités publiques, les Régions et les Départements doivent privilégier les conventions d'objectifs co-construites, mettre en place des aides au fonctionnement, favoriser les conventionnements pluriannuels et pluripartites avec plusieurs collectivités sur la base du projet culturel et artistique global des structures

5. Maintenir les subventions, assouplir les règlements budgétaires et financiers et faciliter l'accès aux fonds structurels européens

Plus que jamais, en cette période de crise, le secteur des arts et de la culture a besoin d'un soutien financier important, stable et pérenne. C'est pourquoi nous revendiquons le maintien de toutes les subventions jusqu'en 2024 à un solde de 100 %. Au-delà, nous demandons également de faciliter administrativement l'accès aux financements publics que les collectivités ont en gestion (procédures administratives simplifiées, favoriser l'accès aux fonds européens pour les très petites organisations du champs artistique et culturel...).

La région doit également mettre en place et/ou soutenir la mise en place d'outils financiers à destination des structures culturelles de l'ESS.

Enfin, conformément la loi sur la transparence des administrations, nous demandons la communication systématique de toute l'information concernant les dispositifs d'aide, notamment ceux d'urgence, et la distribution des subventions (a minima liste des demandes, liste des récipiendaires et des montants attribués).



POUR ALLER PLUS LOIN

- Les structures culturelles de l'ESS : accompagnement et coopération en Île-de-France
- ESS et Culture : Créer du collectif
- Pour des politiques culturelles régionales et départementales plus solidaires et ouvertes à la diversité

14 Développer les Tiers-lieux

Le tiers-lieu, phénomène en pleine expansion mais encore trop méconnu, est un véritable outil au service des territoires et de leurs habitant.es. Majoritairement constitués sous des formes juridiques propres à l'ESS, ces lieux hybrides et protéiformes, tantôt coworking, tantôt espace culturel ou encore atelier de réparation, gagnent à être connus et encouragés.

Les tiers-lieux en Île-de-France font l'objet d'un important développement depuis 2014 notamment depuis la prise en main du sujet par la Fonderie, ex-agence numérique de la Région Ile-de-France, qui a favorisé l'émergence de nombreux lieux et outils pour la filière.

Selon le rapport mission coworking de Patrick Levy-Waitz, les tiers-lieux seraient passées de 1100 en 2011 à 13800 en 2017. Malgré cet essor, il est difficile aujourd'hui d'avoir une définition exacte du tiers-lieu. Ces modèles tant novateurs qu'utiles demeurent méconnus : *Mais qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?*

Avec le développement du phénomène "tiers-lieu", il est devenu plus difficile de définir ce qui est ou n'est pas tiers-lieu parmi les nombreuses définitions qui en sont faites ou visions qui lui sont rapportées. Quelques caractéristiques tendent toutefois à distinguer les tiers lieux de lieux plus classiques :

- L'hybridation des usages et des publics
- L'existence d'une communauté, d'un collectif
- Une gouvernance partagée

Ces principes expliquent le fait qu'une grande partie des tiers lieux s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire.



L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR DÉVELOPPER LES TIERS-LIEUX

Le tiers-lieu participe, à de nombreux égards, au développement, à la mixité et à la vitalité du territoire sur lequel il est ancré. La Coopérative des Tiers-Lieux aquitains propose une vue d'ensemble de ce qu'apporte le tiers-lieu sur un territoire :



Avec les tiers-lieux, on peut donc :

- Animer un lieu convivial d'éducation populaire en impliquant les usager.es dans la mise en place, dans le fonctionnement et dans la gouvernance
- Favoriser l'attractivité d'un quartier, d'un village, d'une ville par un lieu ouvert emblématique favorisant le « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble »
- Devenir un laboratoire d'innovation sociale et coopérative sur la ville en lien avec d'autres lieux coopératifs et des collectivités
- Mettre en œuvre une économie coopérative locale en circuits courts qui lie les travailleurs, les bénéficiaires et les acteurs du territoire
- Développer un parcours d'autonomisation par l'acquisition de compétences numériques, artisanales et culinaires, particulièrement pour des personnes éloignées de l'emploi
- Mixer les publics et les disciplines/métiers au sein d'un espace central sur la ville afin de favoriser les échanges de savoirs et pratiques

BESOINS DE L'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE

1. Des vecteurs de communication :

Bien qu'étant un modèle qui séduit de plus en plus de personnes, les tiers-lieux demeurent encore peu connus des acteur.trices publics. Constituant un véritable apport sur le plan social et démocratique, leur participation à la vie citoyenne sur un territoire gagnerait à être présenté et relayé tant auprès des agents, que des citoyen.nes et de leurs représentant.es.



2. De la formation :

L'émergence des tiers-lieux a permis le développement de nouveaux métiers : gestionnaire ou créateur de tiers-lieux, animateur.trice de lieu de vie, etc. Pour encourager les créations de métier de cette nouvelle filière, la région pourrait favoriser la mise en place de formations professionnalisantes dans ce domaine. Pour cela elle pourrait s'appuyer sur les dynamiques collectives des tiers lieux existants et bénéficier de leurs expériences et bonnes pratiques.

3. De l'accès au foncier :

L'un des principaux freins à l'installation des tiers lieux



est l'accès au foncier. Pourtant certains territoires sont en manque de lieux de vies, et pourraient trouver dans les tiers lieux une solution en termes de revitalisation, de services et d'emplois. Il est possible d'aider les tiers lieux en travaillant en lien étroit avec l'Epfif sur des sujets comme la libération du foncier, la gestion de l'urbanisme transitoire, ou encore en intégrant les parties prenantes dans les politiques d'aménagement pérennes et en y faisant préfigurer des projets de tiers lieux.

4. Des fonds d'amorçages :

De manière générale, si nous souhaitons voir les projets de tiers-lieux se multiplier il faudra soutenir leur amorçage par une subvention de fonctionnement, de l'ingénierie de démarrage, et une mise à disposition de ressources humaines ou matérielles.

5. Aider la coopération entre lieux :

Enfin, pour le développement de la dynamique de tiers-lieux, mais aussi car cela fait partie de leur nature, les collectifs de tiers lieux en Ile-de-France permettant la mise en commun des bonnes pratiques et/ou des moyens, doivent être encouragés.

POUR ALLER PLUS LOIN

- A + c'est mieux
- Casaco
- ESSpace
- Sinny&Ooko

15 Transformer la mobilité des personnes et des marchandises

La mobilité est un facteur essentiel de l'intégration sociale et professionnelle. Elle revêt une importance particulière en Île-de-France puisque c'est la région dans laquelle les personnes passent le plus de temps à se déplacer avec 11h54 de trajet moyen par semaine par habitant. La densité de population occasionne quant à elle, une intense activité logistique. Ces mobilités de personne et de marchandise génèrent par ailleurs d'importantes externalités négatives, c'est-à-dire qu'elles sont la source d'importantes nuisances à l'origine de la dégradation du cadre de vie des habitants et de la qualité de l'environnement en Ile-de-France.



En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) au niveau régional, la Région a vu son champ de compétences élargi, par la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 En plus des compétences interurbaines routières et ferroviaires, la Région doit désormais organiser les mobilités actives et partagées. ((Note de bas de page 2 : Mobilités actives : modes de déplacements actifs à pieds ou à vélo). C'est donc sur l'ensemble des moyens de transport et notamment les mobilités douces qu'il est important que la Région définisse des orientations fortes, afin de garantir l'accès de tous à la mobilité et de favoriser des déplacements moins nocifs pour le milieu de vie des franciliens.

La mobilité francilienne se structure par de nombreuses inégalités. 50% des personnes les plus pauvres d'Ile-de-France n'ont accès qu'à 21% des emplois de cadres et professions supérieurs en moins de 30 minutes de transports. Tandis que 10% des personnes les plus riches d'Ile-de-France ont elles, accès à 60% de ces emplois en moins de 30 minutes de transports.2. Les modalités de transports sont également socialement marquées. On constate par exemple que l'usage du vélo croit avec le niveau d'étude.

Il y a 4,3 millions de mouvements logistiques en Ile-de-France chaque semaine, opérés à 97% par des véhicules utilitaires légers diésélisés 4. Ces véhicules engendrent non seulement une pollution sonore importante mais sont de plus à l'origine d'une pollution de l'air très grave qui a valu à la France en 2019, une condamnation par la Cour de Justice de l'UE pour dépassements répétés des seuils de particules fines et d'oxyde d'azote, en particulier dans l'agglomération parisienne. Le bruit généré par le transport routier serait responsable chaque année en IDF de la perte de 65 607 années d'espérance de vie en bonne santé5, soit l'équivalent de 6,5 mois par habitant au cours d'une vie. Ce chiffre pouvant aller jusqu'à 3 ans pour les populations les plus exposées au bruit.

Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire pour l'Île-de-France de se tourner vers des modes de transports de personnes et de marchandises plus vertueux.

L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR LES MOBILITÉS

Les structures de l'économie sociale et solidaire ont un rôle particulier et moteur pour accompagner la réforme des transports en Ile-de-France, en privilégiant notamment les modes actifs de déplacement comme la marche ou le vélo.

On citera plusieurs domaines dans lesquelles les structures de l'ESS interviennent où des mesures incitatives pourraient leur permettre d'accélérer leur action :

- **Les associations "pro-vélo"** (ou "pro-modes actifs") établissent des diagnostics locaux via des enquêtes, relevés, baromètres de l'état d'aménagement du territoire et des écarts à combler pour adapter les voieries et équipements publics (comme les parkings). Elles conseillent les collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques publiques de création ou rénovation d'infrastructures routières adaptées aux mobilités non polluantes, premier facteur pour atteindre un report modal significatif.

- **Les associations/coopératives** agissant dans le domaine de l'économie circulaire, la réparation, le réemploi, le recyclage ou le low-tech. Elles ont l'expertise technique et agissent dans un écosystème (réseau de récupération, ancrage territorial, savoir-faire) leur permettant de contribuer collectivement à l'émergence d'une filière durable des mobilités actives.

- **Les structures relevant de l'insertion économique par l'emploi**, en permettant la formation de professionnels dans le secteur des mobilités actives

- **Les structures s'appuyant sur des modèles sociaux durables** comme les coopératives de livreurs, dans le domaine de la cyclo-logistique, la logistique du dernier km.

- **Les structures commerciales et les ateliers de fabrication/réparation** en modèles coopératifs favorisant la qualification et le développement des compétences de ces nouveaux métiers.

- **Les associations dont la vocation est la sensibilisation aux mobilités actives** ou à l'éducation populaire (vélo-écoles), au tourisme social de proximité (balades thématiques à vélo), à l'apprentissage de l'auto-réparation, aux activités pédestres.

Ces structures forment un écosystème cohérent - permettant de construire des politiques publiques au développement de ces formes de mobilité plus respectueuses de l'environnement : infrastructures, sensibilisation et formation des publics, émergence de filières économiques vertueuses sur le plan écologique et social.



L'ESS UNE ACTRICE PERTINENTE SUR CETTE THÉMATIQUE

Les leviers d'action de la Région sont nombreux pour favoriser la transition vers une mobilité plus durable et inclusive.

1. Mieux calibrer les dispositifs de soutien de la Région aux franciliens

Certains dispositifs d'aide de la Région portant sur la mobilité devraient être retravaillés, afin qu'ils bénéficient au plus grand nombre. Par exemple :

Etendre le forfait Navigo "Solidarité Gratuité" aux salariés en insertion pour qui la mobilité est trop souvent un frein à l'intégration professionnelle.

La prime à l'achat de vélos électriques devrait être étendue à l'ensemble des vélos et particulièrement aux vélos mécaniques qui sont les plus accessibles financièrement.



2. Soutenir l'activité des structures de la sensibilisation et de l'accompagnement pour des mobilités plus douces

Les freins au développement des mobilités douces peuvent résider dans l'inégal accès aux équipements, en particulier pour les ménages les plus pauvres. Mais on constate qu'ils sont également issus d'un manque de connaissances des dispositifs existants ou encore d'habitudes et de pratiques de déplacement des franciliens qu'il est nécessaire de faire évoluer. Un des leviers pour favoriser un usage plus égalitaire des mobilités douces est de soutenir les nombreuses structures de sensibilisation et d'apprentissage (atelier de réparation de vélo, vélo-école etc.). Par ailleurs, les lycées, les universités et les écoles professionnelles qui rassemblent des individus venus d'horizons sociaux très différents, sont des lieux très intéressants pour favoriser un accès plus égalitaire aux mobilités douces (sensibilisation, flotte partagée, prêt de vélo etc.).



3. Améliorer l'offre de formation pour les métiers de la mobilité

La Région doit mobiliser ses ressources pour combler le déficit de compétences dans plusieurs secteurs de la mobilité. Plus précisément, des difficultés de recrutement et de disponibilité ont été constatées dans les métiers de la mécanique cycle ainsi que dans les métiers de conseillers mobilité, et ce particulièrement en grande couronne. Mais la Région doit également contribuer à préparer les jeunes franciliens aux métiers de la mobilité de demain autour de la Low Tech, de la gestion de la fin de vie des batteries et de l'économie circulaire, en particulier dans les lycées professionnels.

4. Soutenir le développement d'une logistique plus propre

Les entrepôts situés en Ile-de-France ont été relégués en grande couronne, les éloignant des lieux de livraisons et générant des mouvements logistiques porteurs de graves nuisances (bruit, congestion, pollution de l'air). L'action de la région doit se situer à deux niveaux :

- Sur le foncier, pour réserver des surfaces dédiées à la logistique de proximité

- En soutenant davantage les structures de la logistique ancrée dans le territoire et ayant un modèle social vertueux



2

COMMENT DÉVELOPPER L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE

16 Faciliter l'accès de l'ESS à la commande publique

La commande publique est un enjeu essentiel du développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elle permet d'orienter les achats de la collectivité vers des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (ASER), notamment via les structures de l'ESS ce qui permet à ces dernières d'obtenir de nouvelles opportunités économiques.

Le paysage juridique actuel est favorable au développement des ASR, offrant des outils multiples et simplifiés, depuis notamment l'entrée en vigueur du code de la commande publique en avril 2019.

L'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'Economie Sociale et Solidaire a instauré, afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPASER).

Sont soumis à cette obligation les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les acheteurs soumis aux dispositions du code relatif aux marchés publics qui ont un statut de nature législative, lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros HT.

En Île-de-France, les marchés publics représentent un peu plus de 380 millions d'euros qui sont consacrés à des achats de fournitures, services et travaux. A ce titre, l'achat public constitue un levier majeur de soutien économique aux territoires et de structuration des filières de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le schéma de promotion des achats publics socialement responsables de la Région Île-de-France a défini 5 axes à suivre :

- Une commande publique facile d'accès et qui favorise le développement des TPE, PME, PMI et des ETI ;
- Une commande publique qui soutient l'Economie Sociale et Solidaire et favorise l'emploi durable ;
- Une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire ;
- Une commande publique performante, innovante et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics ;
- Une gouvernance et un pilotage de la commande publique encore plus responsable au sein de la Région.



L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR ACCÉDER À LA COMMANDE PUBLIQUE

De nombreux leviers peuvent être mobilisés pour faciliter l'accès des marchés publics aux structures de l'ESS : clauses sociales ou environnementales, labels, marchés réservés, allotissements, achats innovants... C'est toute l'ESS qui peut être concernée par cette démarche : l'insertion par l'activité économique, mais aussi les associations, coopératives ou mutuelles qui peuvent être en capacité de répondre aux besoins de la collectivité en apportant une plus-value sur le territoire.

BESOINS DE L'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE

Afin de répondre aux ambitions de développement des achats publics socialement et écologiquement responsables de la Région Île-de-France et d'encourager le développement des structures de l'ESS, plusieurs actions peuvent être menées.

1. Adapter les marchés publics pour les structures de l'ESS

Pour favoriser l'accès aux structures de l'ESS et notamment les TPE PME aux marchés publics, il est possible d'allotir les marchés, d'y intégrer des clauses sociales et/ou environnementales et de réserver des marchés spécifiquement pour les structures de l'ESS, notamment pour les structures d'insertion et du handicap. De plus, il serait pertinent d'étendre les schémas d'achats responsables à toutes les agences liées à la Région Île-de-France (IDF Mobilité, etc.).



Il faut également mettre en place de véritables mécanismes d'encouragement à la coopération entre les acteur.rice.s afin de les aider à augmenter collectivement leurs capacités de réponse pour atteindre la masse critique leur permettant de répondre aux marchés.

2. Améliorer les pratiques de la collectivité

Pour répondre à ces exigences, il est nécessaire d'impliquer les services achat, de former tous les responsables publics à l'ESS, et non pas seulement les responsables marchés. Il est également primordial d'entretenir des relations de travail avec les facilitateurs de clauses sociales de son territoire, qui permettent notamment de mieux calibrer les clauses d'insertions



3. Favoriser l'interconnaissance et le sourcing

Dans le but d'accélérer la démarche d'achats responsables, il est indispensable pour la collectivité de bien connaître le paysage de l'ESS sur son territoire et de promouvoir son interconnaissance. Les conventions d'affaires sont un bon outil pour permettre une meilleure identification des structures de l'ESS. Il est également envisageable de financer des réseaux d'ESS pour développer un sourcing qualifié de structures ESS qui répondrait aux besoins des acheteur.euses.

POUR ALLER PLUS LOIN

- La mission d'appui au développement des clauses sociales (MACS) pilotée par le GIP Maximilien
- Fiche du club des collectivités sur la commande publique responsable et l'ESS

17 Faciliter l'accès des structures de l'ESS aux fonds européens

Constitués entre autres du Fond Européen de Développement Régional (FEDER), et du Fond Social Européen (FSE), les fonds européens constituent un levier non négligeable de financement pour les structures franciliennes notamment de l'ESS. Cependant en raison de leur complexité et de leur fonctionnement, ces fonds peuvent s'avérer inadaptés pour les acteur. trices de l'économie sociale et solidaire.

La région Île-de-France est en charge de la fixation et de la mise en œuvre des POR (Programmes d'Orientation Régionaux concernant ces aides.) Leur responsabilité sur la mise en œuvre et la répartition de ces aides est donc particulièrement décisive.

Dans le contexte actuel de raréfaction des subventions publiques territoriales, les structures de l'économie sociale et solidaire sont le plus souvent renvoyées vers les fonds européens. A raison puisque cette source de financement représente par exemple 6 milliards d'euros pour la France sur la vague 2017-2021 du FSE et constituent des opportunités intéressantes pour le financement d'initiatives portant sur 4 axes thématiques qui sont : l'inclusion active et la lutte contre la pauvreté, l'éducation et la formation tout au long de la vie, l'accès à l'emploi durable et le soutien à la mobilité du travail et uniquement dans les Départements d'Outre-Mer, le renforcement des capacités administratives.

Mais force est de constater que les entreprises de l'ESS sont frileuses quant à la demande de ces fonds. En effet, leur structuration, les délais de versements très longs, le manque d'accompagnement à l'ingénierie, les contrôles parfois plus coûteux que la subvention elle-même, et la lourdeur des indicateurs demandés s'ajoutent au fait qu'il n'existe pas de branche spécifique des fonds européens adaptés aux spécificités de l'économie sociale et solidaire. L'accès aux fonds européens est encore plus difficile pour les structures de petite taille ayant le plus souvent un fort ancrage territorial, qui cumulent aux difficultés de moyens humains et d'avance de trésorerie, avec des critères d'attribution qui ne leur sont pas favorable.



L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR L'ACCÈS AUX FONDS EUROPÉENS

La Cress Ile-de-France porte depuis la création de son groupe de travail Europe l'idée de fonds européens plus accessible aux structures d'utilité sociales, quel que soit leur taille. Porter cette orientation, c'est aussi mettre en place les dispositifs permettant de se rapprocher des acteur.trices de l'ESS au plus proche des territoires. Afin de donner corps à celle-ci, les têtes de réseaux et fédérations de l'ESS constituent un important outil de facilitation.

BESOINS DE L'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE

Malgré leur complexité d'accès pour les structures de l'ESS, avec quelques adaptations les fonds européens peuvent être de véritables leviers pour développer les structures de l'ESS, et répondre aux aspirations de changement de mode de consommation des francilien.nes.

Pour faire des fonds européens des fonds accessibles à l'ESS, il est possible de :

1. Faciliter l'accès des consortiums aux fonds européens : Les micro-Feder accessibles dès 10 mille euros de demande ont été supprimés. Depuis, les demandes de fonds ne peuvent se faire seulement qu'à partir de 50 milles euros, laissant ainsi de côté beaucoup de petites structures. Pour pallier ce manque, il pourrait être possible de faciliter le dépôt de dossier multi-structures permettant à ces dernières de candidater à plusieurs pour atteindre le montant minimum de 50 milles euros de demande d'aide. La Cress Ile-de-France pourrait en partenariat avec la Région accompagner les petites entreprises de l'ESS à constituer des consortiums pour accéder plus facilement aux appels à projets et instruire les dossiers de demande de financements européens

2. Accompagner à l'ingénierie : En l'état actuel, la gestion de fonds européens représente un effort administratif considérable pour permettre aux structures d'en assurer la gestion et le suivi (garanties, formalisme et reporting). Ces lourdeurs administratives ne peuvent pas convenir à de petites structures, celles-ci n'ayant en général pas de masse salariale allouée totalement au contrôle de gestion. De plus, elle ne bénéficie d'aucun accompagnement pour mettre en place les outils nécessaires à un tel contrôle. Ceci mène bien des structures à se priver de financements européens, mettant ainsi en péril leurs activités et la réponse qu'elles formulent aux besoins sociaux. Il est possible de changer ce phénomène en créant des dispositifs d'accompagnement à l'ingénierie administrative des fonds Européens.

3. Des contrôles mesurés : Adapter les éléments de contrôle aux structures et les accompagner à l'établissement de tels outils, permettrait de faire d'une pierre deux coups en préparant les organisations à la structuration administrative que demande le changement d'échelle et/ou la professionnalisation, tout en limitant les risques de demandes de remboursements souvent fatales à ces structures.

4. La mise en place d'un système d'acompte : Aucun acompte n'est possible sur les subventions européennes parfois versées jusque 5 ans après de l'action, les structures se faisant rembourser sur justificatifs. Cependant, les structures ne disposent bien souvent pas des fonds de roulement nécessaires pour avancer les dépenses amenant à remboursement. La mise en place d'un acompte permettrait la bonne mise en œuvre du projet, et éviterait des déboires de trésorerie.



5. Permettre la prise en compte des spécificités de l'ESS : Les Cress et ESS France assurent le plaidoyer pour la mise en place d'un FSE+ dédié à l'ESS au niveau national et européen et disposent à cet effet d'une expertise particulière dans les besoins des structures de l'ESS pour garantir la facilitation d'accès aux fonds européens.

La Région pourrait valoriser cette expertise des réseaux en favorisant la sélection d'organismes intermédiaires de gestion de ces fonds experts des questions ESS. La Cress Ile-de-France pourrait à ce titre assurer cette mission, via par exemple la constitution d'un consortium d'acteur.trices de l'ESS.

Enfin, pour toujours mieux prendre en compte les besoins des structures, la région Ile-de-France pourrait **s'appuyer sur les fédérations et têtes de réseaux lors de la mise en place du plan d'orientation régionale des fonds européens.**

POUR ALLER PLUS LOIN

- http://www.fse.gouv.fr/quest-ce-que-le-fse
- https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/fonds-europeen-de-developpement-regional-FEDER
- Enquête de la CRESS https://www.cressidf.org/fonds-europeens-la-cress-idf-sinquiete-participez-a-lenquete/

18 Renforcer les Pôles Territoriaux de Coopération Économique

Les PTCE, dont la reconnaissance officielle date de la loi du 31 juillet 2014, ont été pensés comme une démarche de coopération permettant à des structures de l'ESS, des collectivités et entreprises classiques de s'associer dans un but d'innovation et d'impact social.

Les PTCE permettent notamment de recréer des filières, des emplois et de revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement. Cette innovation tient à des formes de coopération économiques initiées par des organisations de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qui, par leurs finalités sociales et environnementales, par leurs formes de gouvernance et leur ancrage territorial, contribuent à faire prévaloir coopération et mutualisation entre acteurs



La région francilienne, forte de ces 13 PTCE dont 11 sont encore actifs, a encore besoin de remédier aux fortes disparités, et s'adapter aux spécificités de chacun en termes d'action et de structuration. On y trouve des PTCE autour de projets de territoires emblématiques comme le Phares à L'Île-Saint-Denis, des PTCE de « filières » comme Resto-Passerelle ou Construire Solidaire, des PTCE moins structurés mais actifs localement comme « Vivre les Mureaux » (78) ou le PoleS Noé (91), et enfin des PTCE inactifs.

Depuis le mois de mai 2021 la secrétaire d'Etat Oliva Grégoire a souhaité relancer la dynamique des PTCE après les AAP de 2014 et 2015. Un appel à manifestation d'intérêt permanent est ouvert pour recenser les collectifs souhaitant rentrer dans la démarche PTCE. Parmi ceux-ci 15 PTCE émergents vont être financés à partir l'automne 2021. Pour tous les autres, émergents ou plus anciens, une offre de services et d'accompagnement va être financée par l'Etat pour soutenir leur développement.

L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR LES PTCE

Un pôle territorial de coopération économique (PTCE) est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.

Les PTCE peuvent prendre de nombreuses formes : SCIC, associations ou simple collectif informel. Ils se caractérisent néanmoins toujours par la mise en commun de ressources et une démarche de coopération active. Il s'agit donc bien d'actions inscrites dans l'ESS.

L'ESS UNE ACTRICE PERTINENTE SUR CETTE THÉMATIQUE

Globalement soutenir les PTCE c'est surtout soutenir le temps humain que prend la coopération entre les entités qui participent au PTCE. Cela peut passer par des dispositifs relativement classiques d'appels à projets ESS régionaux, d'emplois aidés mais aussi par des financements à des réseaux ou des coordinations de l'ESS investies dans la dynamique.

1. Soutenir une dynamique régionale de relance des PTCE : l'AMI national va permettre de capter en ÎLE-DE-FRANCE de nouveaux projets dont les maturités seront différentes mais qui auront en revanche toutes en commun de vouloir s'inscrire dans la dynamique PTCE. Considérant que cette dynamique ne peut être que bénéfique pour l'ESS francilienne, nous souhaitons que la Région profite de la relance des PTCE pour l'appuyer.



2. S'appuyer sur les PTCE existants : L'Île-de-France compte un certain nombre de PTCE inspirants et dynamiques. Nous recommandons la création d'une coordination des PTCE Compagnons & Solidaires franciliens que la CRESS pourrait contribuer à animer. Cette coordination proposerait des éléments du transfert de compétence entre PTCE, des outils mutualisés de gestions ou de formation, des travaux de recherches actions, des recherches de fonds mutualisées (Européens, Contrat à Impact Social, levées de fonds et investissements communs, etc.). Il s'agit de soutenir cette coordination en « temps humain » par des ressources financières mais aussi en organisant autour d'elle une véritable « task force » d'expert.e.s pour accompagner les projets qui en sortiront.

3. Financer l'émergence de nouveaux PTCE : Proposer un soutien financier pour aider les nouveaux PTCE à lancer les dynamiques. Ce soutien pourrait se doubler d'un accompagnement par la Coordination PTCE francilienne et/ou par des réseaux d'accompagnements identifiés par celle-ci en lien avec la Région.



4. Faire des PTCE un outil de structuration des politiques économiques régionales : Le PTCE est avant tout une démarche de coopération pour atteindre un objectif social. Ainsi une collectivité peut tout à fait en être à l'initiative avant d'en devenir seulement partie prenante. Nous pensons que la Région Île-de-France gagnerait à utiliser le PTCE comme un outil pour certaines de ses politiques régionales. Pour des projets d'aménagement, de structuration de filières ou d'installations d'entreprises dans le cadre de sa politique de relocalisation par exemple.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Appel à Manifestation d'Intérêt PTCE
- Rapport du Labo de l'ESS

19 Développer les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif

Les Scic, ça marche ! Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif connaissent un succès croissant depuis leur création en 2001 puisqu'on en dénombre plus de 1 000 aujourd'hui. Elles servent l'intérêt de toutes les parties prenantes (salariés, citoyens, partenaires publics et privés) qui portent un projet commun au cœur de leur territoire. Comment donc favoriser leur développement à l'échelle régionale ?

L'Île-de-France compte plus de 150 projets constitués en Scic. Société commerciale (SA, SARL ou SAS), les Scic reposent sur 4 grands principes :

- le multi-sociétariat : 3 catégories d'associés obligatoires (salariés, bénéficiaires et tiers) garantes de l'intérêt collectif
- la gouvernance démocratique : une personne = une voix
- la lucrativité limitée : absence de plus-value sur le capital et réserves impartageables
- l'utilité sociale : objet social statutairement orienté vers l'utilité sociale et territoriale

Le succès d'une Scic passe ainsi par un dialogue et une coopération réussie entre les différents acteurs du territoire : salariés, citoyens, entreprise, collectivités etc. La Scic est particulièrement efficace pour redynamiser les filières de façon durable et solidaire comme en témoigne les exemples suivants :

- La **Scic Coop Bio Île de France** qui réunit plus de 60 agriculteurs bio, aux côtés de nombreux consommateurs et collectivités
- La **Scic Coop CNV** a permis de structurer la filière « formation CNV » au profit des intervenants, des stagiaires et des partenaires de la formation



L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR LES SCIC

En se positionnant entre l'association et la société commerciale, la Scic ouvre aux collectivités de nouveaux modes de partenariat autour de compétences d'intérêt général comme la mobilité, la santé, la petite enfance, le sport et s'impose aujourd'hui comme un outil performant de développement local.

En permettant la participation des citoyens à la mise en place des projets, elles sont un outil performant de dialogue social et permettent la mise en œuvre de projets accessibles au plus grand nombre.

BESOINS DE L'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE



Pour faire face aux différents besoins sociaux, un changement d'échelle de l'Economie Sociale et Solidaire est nécessaire. Le modèle des Scic constitue une innovation majeure pour répondre à ce défi.

Cependant, des blocages persistent pour le développement des Scic :

1. Une connaissance encore trop limitée du statut par le grand public et les collectivités.

2. Un contexte législatif pas toujours favorable aux Scic qui demandent de nombreuses actions de lobbying de la part du Mouvement coopératif



3. Des difficultés à lever des fonds sur les projets d'ampleur

Dans ce contexte, plusieurs types d'actions peuvent être renforcés :

4. Un dispositif d'investissement dédié aux Scic. En investissant dans une Scic, la collectivité soutient un projet économique et social utile pour le territoire et ses habitants. Si cet investissement peut prendre des formes « habituelles » (subventions, délégations de services publics, marchés publics...), la Scic rend possible un autre type de partenariat financier : la collectivité peut entrer au capital et devenir associée. Elle peut ainsi participer au pilotage du projet d'intérêt collectif.



5. Des sessions de sensibilisation des élus.e.s à l'échelle régionale. Cette démarche pourrait permettre de mieux faire connaître les spécificités de ce statut juridiques et d'expliquer comment une collectivité peut être impliquée.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Vidéo Scic sur la filière viande
- Site Internet : les-scic.coop

20 Soutenir la création d'activité ESS

Les structures de l'ESS ont été des actrices indispensables à la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences. Pourtant celles et ceux qui choisissent de lancer une activité dans l'ESS rencontrent des difficultés lors de la création de leur structure. C'est pourquoi il est nécessaire de développer des dispositifs adaptés à la création de structures ESS.

Le modèle économique des structures ESS a montré sa capacité de résilience durant la crise sanitaire. Moins tourné vers la rémunération des actionnaires, ce modèle leur permet de constituer des fonds propres, outils essentiels pour mieux résister à la crise. De plus, les structures de l'ESS sont caractérisées par un fort ancrage territorial ce qui les protège mieux des délocalisations et de la concurrence internationale.

Pourtant depuis 2015, le nombre de création des structures ESS et de ses emplois croît à un rythme plus faible que celui de l'économie classique. La suppression des emplois aidés et la compression des dépenses des collectivités ont fragilisé l'ESS. De plus, les parcours d'accompagnement à l'entreprenariat proposent encore trop rarement des ateliers dédiés à l'ESS, ce qui ne favorise pas la connaissance de ces modèles économiques et donc la création de structures ESS. En effet, les modèles économiques de l'ESS sont souvent méconnus par les financeurs classiques, ce qui complique le lancement de l'activité et la mise en place de financements adaptés.



L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

La création de structures ESS vise à répondre à des besoins sociaux ou environnementaux que le marché et les services publics ne parviennent pas à couvrir complètement. Ainsi, l'émergence de ces entreprises constitue un levier de déploiement des politiques régionales ESS, et par répercussion, assure le développement global de l'ESS en Ile-de-France.

Les structures ESS démontrent depuis des années leur utilité et ont été des acteurs.trices essentiels pour répondre à la crise sanitaire. En tant que porte-parole de l'ESS francilienne, la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS), à travers son pôle « Accompagnement », contribue à animer le réseau des acteurs de l'accompagnement et du financement et participe ainsi au développement de structures de l'ESS en Ile-de-France. Elle assure également une veille et une diffusion des dispositifs d'aides existants au profit des structures de l'ESS.

BESOINS DE L'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE

Les dispositifs actuels d'aide à la création d'activités ESS ne sont pas suffisamment adaptés aux besoins de ces structures, ce qui freine inévitablement leur développement en Ile-de-France... **La région devrait donc amplifier ses financements sur des programmes, des outils et des dispositifs plus adaptés à l'ESS.**



Un premier effort doit être fait sur la sensibilisation à l'ESS. Il est essentiel que l'ESS soit abordée dans les parcours de découverte de l'entreprenariat (cf. fiche parcours d'accompagnement) afin que les entrepreneur.se.s qui souhaitent lancer une activité économique aient connaissance des opportunités que peut leur offrir l'ESS. La CRESS peut jouer un rôle dans cette sensibilisation car elle a une connaissance très fine de l'ESS et a la capacité de mobiliser les act.eurs. trices les plus adapté.e.s.

Un effort doit aussi être fait en termes de dispositifs d'accompagnement à la création de structures. Les dispositifs en place Ne prennent pas suffisamment en compte, l'ensemble des réalités juridiques, économiques et fiscales des structures de l'ESS. De plus, certaines formes de l'ESS, comme les SCOP, les Scic, les CAE, les coopératives jeunesse de services ou de jeunes majeurs, les coopératives de territoire et les PTCE, véritables outils de maintien de la stabilité de l'emploi, ont des spécificités qui demandent un accompagnement plus approfondi. Un levier pour soutenir l'émergence des structures coopératives pourrait être la création d'une bourse dédiée ainsi qu'un accompagnement spécifique.

Enfin, il est tout à fait envisageable de mettre en place des d'appels à projet ESS spécifiques ou thématiques en lien aussi avec les enjeux régionaux. En effet, pour favoriser la création de structure de l'ESS, il est nécessaire d'intégrer dans les appels à projet des parcours d'accompagnement et des financements pour l'amorçage de projets.



21 Favoriser la transmission et la reprise d'activité

La crise l'a démontrée, la résilience des territoires est notamment liée à la solidité de leur tissu économique local.
La reprise d'entreprise par les salariés permet de pérenniser les emplois et les savoir-faire sur les territoires.
L'économie sociale et solidaire propose des solutions qui facilitent la transmission d'activité aux salarié.es : la reprise en Scop. Comment favoriser cette démarche à l'échelle régionale ?



En Île de France, 684 000 salarié.es travaillent pour des entreprises dont les dirigeants ont plus de 55 ans. Parmi celles-ci, 30% sont cédées en interne à la famille ou les salarié.es mais 25% finissent par disparaitre pour cause d'absorption ou de faillite. C'est potentiellement 171 000 emplois menacés pour lesquelles la transmission partielle ou totale en SCOP est une solution simple, efficace et pérenne pour le territoire.

Le dispositif régional Back'Up Reprise, aide allant de 5 000 à 10 000 € permettant aux PME/PMI saines de racheter une partie ou la totalité des actifs de structures en difficulté situées en Île-de-France, est un premier pas vers le renforcement de la dynamique de reprise d'entreprises.

Pour autant, la mise en place d'un dispositif dédié à la reprise en SCOP qui aiderait les salariés à renforcer leur capacité financière au moment de la reprise permettrait d'aller plus loin dans le soutien à la résilience économique locale.

L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR LE MAINTIENT D'ACTIVITÉ

Les raisons pour lesquelles cette solution répond aux défis de la reprise d'activité sont nombreuses :

- La transmission en SCOP permet le maintien des emplois, du savoir-faire et in fine de l'identité d'un territoire
- Cette forme de transmission permet aussi une passation progressive en interne, sans besoin de chercher un repreneur externe
- En outre, le statut SCOP donne un nouvel élan au projet d'entreprise : en associant les salarié.es au capital et à la stratégie de l'entreprise, le statut SCOP permet un développement pérenne du projet d'entreprise (les coopératives ont une pérennité à 5 ans supérieure de 10 points aux entreprises classiques).

L'ESS UNE ACTRICE PERTINENTE SUR CETTE THÉMATIQUE

La relocalisation tout comme la non-délocalisation des savoir-faire et des emplois sur les territoires répondent à l'aspiration pressante à promouvoir une économie citoyenne. La solution coopérative permet donc aux entrepreneur.euses, aux acteur.rices du développement économique et aux collectivités publiques de contribuer à cette économie au sein de tous les secteurs d'activités. La reprise d'entreprises par les salarié.es, au-delà du maintien des emplois sur les territoires, est un gage de pérennité et de performance. Près de 30 000 emplois coopératifs proviennent d'une transmission, d'une reprise à la barre ou d'une transformation.

L'enjeu est donc de **sensibiliser les entreprises à cette alternative afin d'en développer son modèle**. Les Unions régionales ont aujourd'hui pour principale mission d'accompagner à cette mutation et peuvent intervenir aussi bien au niveau des services de la Région qu'auprès des acteurs économiques privés.

Afin de favoriser ce type de reprise, **certaines régions ont déjà exploré la mise en place de fonds financiers permettant de faire levier sur la reprise d'entreprise en Scop.** Par exemple, la Région Centre-Val de Loire a créé le dispositif CapScop (pour 1€ euro investi par les salariés, la Région abonde d'1€).



POUR ALLER PLUS LOIN

- https://www.jetransmetsamessalaries.fr/
- https://www.les-scop-idf.coop/repreneurs-salaries
- https://www.les-scop-idf.coop/union-regionale-des-scop-et-scic

22 Améliorer le parcours d'accompagnement

En France, 50% des nouvelles entreprises disparaissent durant les cinq premières années de leur vie, contre seulement 34% de celles qui ont bénéficié d'un accompagnement durant cette même phase, d'après l'Avise.

Quels sont ces accompagnements ? Il en existe pléthore. Difficile pour les entrepreneurs de s'y retrouver, de les comparer, de comprendre leur contenu, d'identifier les critères d'éligibilité, de trouver le bon contact et le bon moment pour faire sa demande.

Dans ce riche écosystème, comment assurer une offre d'accompagnement lisible et lutter contre le non-recours pour les structures de l'ESS ?

En 2017 la région Île-de-France annonce l'investissement de 27 millions d'euros en faveur de l'accompagnement et du financement de l'entrepreneuriat. Ses principaux objectifs sont d'améliorer l'accessibilité des offres d'accompagnement et de financement, ainsi que de faire coopérer les différent.e.s acteur.trices du territoire francilien.

Afin d'atteindre cet objectif, une des mesures phares de la Région a été la mise en place du dispositif d'accompagnement « Entrepreneur #Leader » pour appuyer 6.000 porteur.euse.s de projet par an. Il s'agit d'un parcours en 3 étapes : conception, financement et pilotage.

Cet accompagnement, ouvert à tou.te.s, s'adresse prioritairement aux personnes éloignées de l'emploi, aux femmes et aux résident.e.s des quartiers Politiques de la Ville ou des zones de Revitalisation Rurale.





L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR L'ACCOMPAGNEMENT

Les structures de l'ESS présentent des enjeux spécifiques notamment en termes de financement, de gouvernance et d'hybridation des modèles économiques. Elles sont souvent des laboratoires d'innovation sociale qu'il faut soutenir et favoriser. Ces spécificités doivent être connues, valorisées et challengées par des experts de l'ESS dans l'offre d'accompagnements qui leur est proposée.

Parmi les dispositifs d'accompagnement certains sont portés par des structures de l'Economie sociale et Solidaire elles-mêmes : de l'idéation en pépinière associative, au lancement en CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi), jusqu'à la mise en réseau en espace de coworking.

BESOINS DE L'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE

La crise sanitaire et la diversité des dispositifs de soutien ont intensifié la difficulté à s'orienter dans l'écosystème de l'accompagnement et du financement. Dans le cadre de la relance, il est plus que jamais pertinent d'outiller les entrepreneurs d'une boussole, transparente et lisible.

Une plateforme digitale, **un portail exhaustif, permettrait d'informer et d'orienter les porteur.euse.s de projet à l'échelle régionale. Pousses.fr,** co-créée avec 40 structures d'accompagnement, 100 entrepreneurs pilotes et incubée par Paris Initiative Entreprise, **serait un outil précieux pour centraliser les dispositifs, programmes, initiatives pour l'ESS à l'échelle francilienne**. Son logiciel de deep-matching permet de sélectionner les programmes d'accompagnement et de financement, mais aussi les parcours d'entrepreneurs similaires, les événements et appels à projets les plus pertinents pour un entrepreneur en fonction de ses besoins sur la base de plus de 150 critères. Cet outil permet aux collectivités de mettre en avant leurs dispositifs à destination des porteurs.euses de projet, de visualiser les parcours d'entrepreneur.euses sur le territoire via des tableaux de bords et de valoriser les différentes politiques en faveur de l'entrepreneuriat.

La facilitation des parcours d'accompagnement est primordiale en Ile de France. Dans son rôle d'animatrice de l'écosystème de l'ESS, la CRESS peut être un véritable appui dans l'identification, le référencement et la coordination des acteur.trice.s ESS de l'accompagnement et du financement, par exemple via l'organisation de la 3ème Rencontre de l'Accompagnement et Financement. De plus, cet outil et cette coordination permettront d'intensifier les relations avec les entreprises de l'économie « classique » qui souhaitent s'orienter vers l'ESS.



POUR ALLER PLUS LOIN

- https://pousses.fr/
- https://www.pie.paris/

23 Renforcer le Dispositif Local D'accompagnement

Avec 7,1% des salarié.e.s, l'ESS en Île-de-France est source de développement économique et d'emploi pour la Région. Cependant, les structures de l'ESS présentent des enjeux spécifiques intrinsèques à ce domaine : modèle économiques hybrides, gouvernance, statuts juridiques…

Comment accompagner ces structures vers la consolidation et le développement de leurs emplois ? Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) peut être une véritable réponse à ces enjeux !

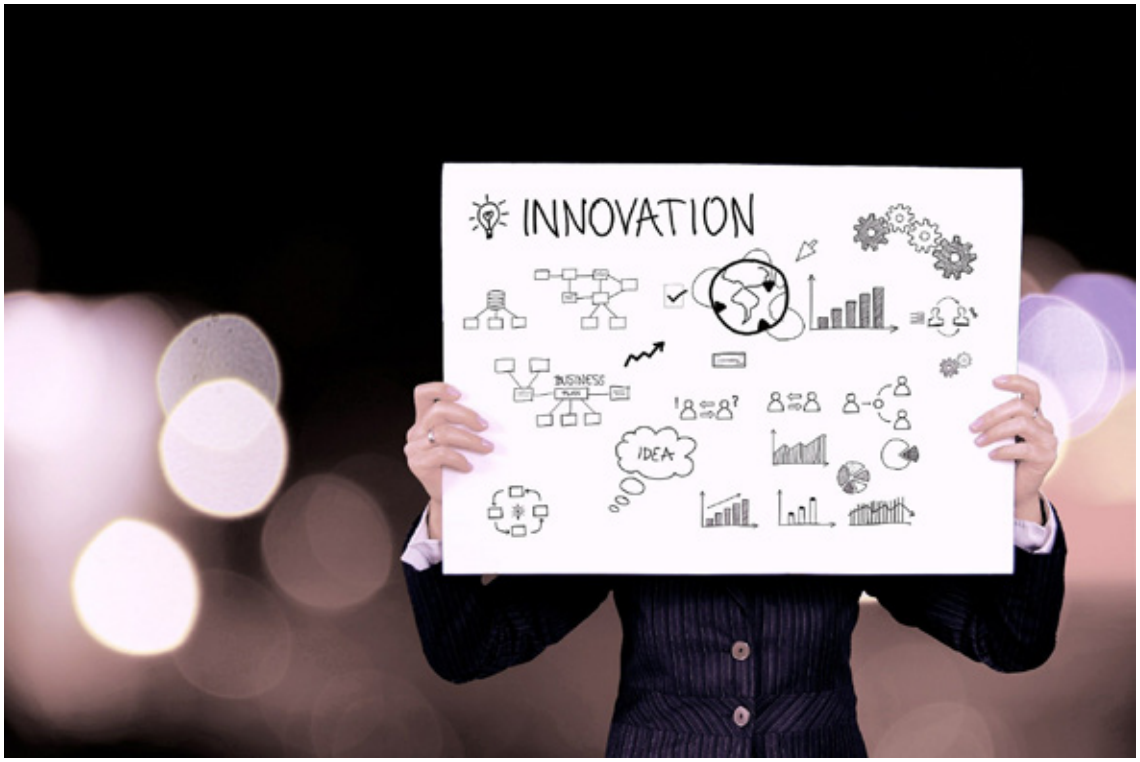
Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est un dispositif destiné aux structures employeuses (au moins 1 salarié) de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Il a pour finalité la création et la consolidation d'emplois par le renforcement du modèle économique de la structure accompagnée.

En 2020, le DLA a su maintenir son activité et garder sa proximité avec les structures. En effet, parmi celles qui ont bénéficié d'un accompagnement DLA, 81% ont entre 0 et 9 salarié.e.s et 15% entre 10 et 42 salarié.e.s.

633 structures employeuses ont été accompagnées, ce sont donc 18 158 emplois qui ont pu être consolidés, soit 7 718 Equivalent Temps Plein (ETP). Parmi ces établissements, 24% proviennent du secteur culturel, soit quasiment deux fois plus qu'entre 2017 et 2019 où la moyenne était de 15%. Cette hausse est en particulier dû au contexte de crise sanitaire.

Durant ces accompagnements, les deux besoins majeurs sont : le modèle socio-économique et la gestion financière pour 46% d'entre elles et les enjeux liés à la stratégie du projet pour 34%.

Le Dispositif Local d'Accompagnement a été identifié comme le dispositif le plus adapté pour sourcer et accompagner les structures de petites tailles (entre 1 et 3 salarié.e.s), bénéficiaires du DSESS (Dispositif de Secours de l'Economie Sociale et Solidaire). Ce dispositif a permis le versement de 475 000 euros d'aide directe à 95 structures en Ile-de-France, soit 5 000 euros par structures, et l'opportunité de bénéficier d'un accompagnement DLA.



L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR LE DLA

L'Ile-de-France est un territoire particulièrement riche et innovant en matière d'Economie Sociale et Solidaire et d'emploi. Le DLA, en ciblant les structures employeuses de l'ESS, vise, entre autres, à les accompagner dans la consolidation et le développement de leurs emplois. De plus, les structures de l'ESS présentent des enjeux spécifiques qui doivent être pris en compte dans le cadre d'un accompagnement. Le DLA dispose de compétences techniques et pointues pour répondre aux enjeux des structures employeuses de l'ESS, grâce entre autres à sa proximité avec le territoire et son ancrage local.

Dans un contexte d'urgence comme celui de la crise sanitaire et économique, le DLA s'est montré extrêmement pertinent même s'il ne s'agissait pas de ses fonctions habituelles. L'accompagnement proposé par le DLA s'inscrit sur le temps long. Dans cette logique, il a su rebondir et permettre aux structures d'anticiper leur phase de relance. Par exemple en Ile-de-France plusieurs DLA départementaux se sont rapprochés pour monter un groupe de travail sur le sujet qui a abouti à un Webinaire intitulé : « Relancer son activité en répondant aux appels à projets du plan de relance ». .

BESOINS DE L'ESS POUR SE DÉVELOPPER SUR LA THÉMATIQUE

Lorsque l'on observe le nombre de structures accompagnées en 2020 (633) au prorata du nombre total de structures de l'ESS en Ile-de-France en 2019 (33 200), nous pouvons légitimement **nous interroger sur la faible part des structures de l'ESS qui ont pu bénéficier de la mise en perspective économique que permet ce dispositif.** Certains freins au recours au DLA sont déjà identifiés : tout d'abord le DLA cible plutôt les petites et moyennes structures (96,4 % d'entre elles ont moins de 50 salariés, soit 45% des structures de l'ESS franciliennes), par manque de connaissance du dispositif, mais aussi parce que celui-ci manque de moyens financiers.



Si la Région Ile-de-France fait partie du Comité stratégique du Dispositif Local d'Accompagnement (instance de pilotage du dispositif composée par la Banque de Territoires, la DRIETTS, et les autres pilotes non- financeurs, la CRESS et le Mouvement Associatif) elle est l'une des rares région de France à ne pas le financer. Pourtant, le DLA peut être un véhicule pour mettre en place les initiatives et orientations régionales en matières d'Economie Sociale et Solidaire.

Le Dispositif Local d'Accompagnement n'est pas sans ambition et avec plus de moyens il pourrait :

1. Réaliser des accompagnements ciblés sur des secteurs à fort potentiel de croissance pour l'ESS francilien (culture, réemploi, tiers-lieux, alimentation durable...) : il peut servir de catalyseur pour les politiques publiques régionales.

2. Appuyer les thématiques structurelles permettant de professionnaliser l'ESS (numérique, qualité de vie au travail, égalité Femmes-Hommes...) : il peut coordonner des accompagnements structurants, servir de ressources et de mise en lien vers des acteurs spécialisés.

3. Réaliser des accompagnements spécifiques durant les périodes de crise pour maintenir l'emploi sur le territoire : il peut servir de tremplin en phase de crise, puis engager la restructuration des structures vers la relance (le DLA a su démontrer sa pertinence durant cette année particulière).

POUR ALLER PLUS LOIN

- Vidéo informative sur le DLA et site dédié.
- Vidéo du Webinaire sur l'Appel à Projet du plan France Relance

24 Accompagner au changement d'échelle

Selon les données récoltées par les réseaux d'accompagnement, le taux de pérennité à 3 ans des structures accompagnées est de presque 80% contre 64% pour celles non accompagnées. Cet indicateur explicite pourquoi l'accompagnement est un atout essentiel pour les porteur. euses de projet à chaque étape d'un projet, de la création jusqu'au changement d'échelle.

Mais comment assurer que cet appui soit bien adapté aux réalités du terrain ? Comment garantir son inclusivité ?



En 2019, la Région Île-de-France a lancé son accélérateur d'entreprises inclusives en partenariat avec HEC, INCO et Paris Accenture. L'objectif de ce programme est d'accompagner les structures durant 24 mois afin d'améliorer leurs impacts économique, social et environnemental dans l'optique de créer des emplois. Trente structures de l'ESS ont été sélectionnées puis divisées en 3 promotions. Ce parcours prévoit principalement : un accompagnement stratégique mensuel par un tuteur, des chantiers d'accompagnement personnalisés pour renforcer leur impact et la résilience de leurs modèles économiques ainsi qu'une aide au développement et au recrutement d'employés et de stagiaires.

Ce dispositif a été mis en place très rapidement, engendrant un manque de concertation entre les acteur. trices ESS ayant un rôle d'appui et les expert.es du terrain. Faire appel à un travail concerté avec les réseaux de l'ESS aurait permis une prise plus forte au quotidien des structures et ainsi permettre une meilleure coopération entre les parties prenantes du projet en évitant de tomber dans l'écueil concurrentiel. Malgré la qualité des projets retenus, le résultat de cette initiative pour les réseaux ESS s'est traduit par la crainte d'une croissance concentrée sur certaines structures, au détriment des autres.

L'ESS GAGE DE PROGRÈS POUR LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Le cadre dans lequel se situe l'ESS est particulièrement adapté à l'innovation sociale, à la diversité et au lien avec les territoires. Il est donc essentiel de le protéger et d'encourager la mise en place de projets qui puissent permettre le changement d'échelle de tou.tes les acteur.trices ESS qui le souhaitent ainsi que des écosystèmes dont ils et elles font partie.

Le travail en réseau et en coopération sont intrinsèques à l'ESS et permettent principalement :

- La remontée des besoins à partir du terrain
- La concertation parmi les différentes parties prenantes
- La mutualisation des ressources et des bonnes pratiques
- Des avantages généralisés à tou.te.s les acteur.trices ESS
- Une meilleure légitimité des dispositifs mis en place

L'ESS UNE ACTRICE PERTINENTE SUR CETTE THÉMATIQUE

Pour que la croissance puisse être généralisée à toutes les structures de l'ESS qui le souhaitent, plusieurs possibilités d'amélioration sont envisageables :

- Améliorer la remontée des besoins territoriaux en mettant en place des outils adaptés. Il pourrait être envisagé **d'organiser des conférences locales qui seraient la restitution d'un fort travail de préparation en amont.** Ce travail permettrait dans un premier temps de cibler les besoins des différents écosystèmes locaux, y compris des collectivités, pour ensuite les formaliser, les objectiver et enfin leur proposer un accompagnement adapté.

- Thématiser les appels à projet. Dans une perspective de refonte de cet accélérateur, il est aussi envisageable de **thématiser les appels à projet autour des secteurs de compétence régionale en lien avec les réseaux ESS**. Une autre pratique à encourager est d'inciter non pas une structure mais un écosystème et/ou consortium à répondre aux AAP. Cela permettrait par exemple de renforcer les articulations entre les SIAE et les emplois post IAE, le développement territorial ou même de faciliter des hybridations de modèles entre des associations et des entreprises commerciales de l'ESS.

En conclusion, afin que ce dispositif puisse favoriser un changement d'échelle inclusif, dans une logique de coopération et de mise en réseau, il est nécessaire de repenser sa logique, ses objectifs et son organisation. La Région peut s'appuyer sur des acteur.trices comme la CRESS Île-de-France. En effet, par son rôle d'animatrice de l'écosystème de l'accompagnement ESS la CRESS peut :

1. Participer à la définition des critères de sélection pour identifier des opérateurs connectés au tissu de l'accompagnement francilien de l'ESS

2. Assurer la diffusion des informations dans l'ensembles des composantes de l'ESS

3. Travailler les logiques de coopérations entre acteurs.trice.s



OURS

Directeur, et Directrice de la publication : Eric Forti, Michèle Clayzac

Rédactrice en cheffe : Sorayah Mechtouh

Rédacteur.trices : Thomas Landi (Haut-de-Seine Initiative), Julien Cauvière (PikPik Environnement), Myriam Goujjane (La Cour Cyclette), Fanny Lebrech (ESSpace), Aurélien Denaes (Casaco), Cécile Espaignet (Mutualité Française Ile-de-France), Alain Lecerf (Uriopss Ile-de-France), Charlotte Lebrun (Uriopss Ile-de-France), Isé Fabbrizio (Uriopss Ile-de-France), Flavien Guittard (La Croix-Rouge Insertion Appro 77, Coorace), Maria Gabriela Saenz, (Grafie, Chantier école Ile-de-France), Marguerite Christopol (URSCOP Ile-de-France) et Florent Chambolle, (URSCOP Ile-de-France), Fanny Massy, PIE, Evelyne Ciriegi (Cros IdF), Gaëlle Ferval (Ufisc) Hélène Béchet (Terre de Liens IDF), Tara Bushe (Cultivons la ville, Chantier Ecole IDF)

Steve Lewis (CRESS Île-de-France), Jessica Meyer, (CRESS Île-de-France), Cédric Dupas (CRESS Île-de-France), Sébastien Chaillou (CRESS Île-de-France), Aurélia Bravo (CRESS Île-de-France) et Cecilia Bassi (CRESS Île-de-France), Roxan Deschamp (CRESS Île-de-France), Line Bobi (CRESS Île-de-France), Sorayah Mechtouh (CRESS Île-de-France).

Création : Juliette Poirier

Crédits photos : Margot Lhermitte, Davide Del Giudice

REMERCIEMENTS

Contributeur.trices : Ariane Richardot (Réseau AMAP IDF), Karen Ganilsy (Association des Artisans et Commerçants Paris-Bercy), Nicolas Auzière (Coorace), Sarah Garrido l'ESPER, Eleonore Vinais Concordia, Lisa Serero et Juliette Claude Fédération Artisans du Monde, Paloma Mayrargue Animafac , Davy Beauvois, Louise Fourquet (Baluchon), Jeanne Moutet (CRESS Île-de-France), Léo Voisin (CRESS Île-de-France), Roxane Knolowski (CRESS Île-de-France).



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Ile-de-France

www.cressidf.org
Facebook - Twitter - Youtube - LinkedIn
contact@cressidf.org